

**SAINTE GEMME**

# La Gazette

**Avril n° 12**

# Des Gris

Edition 2021

# INFOS MAIRIE



## Horaires

La mairie vous accueille  
du Lundi au Jeudi de 14h30 à 18 h et le Vendredi de 14h à 17 h

Permanences de Monsieur le Maire :

**Lundi et Vendredi après-midi de 15 h à 17 h et Mercredi matin de 9h à 12h**  
et les autres jours de la semaine sur rendez-vous.



Mairie de Ste Gemme  
1 Rue de la Mairie  
17250 Ste Gemme  
Tél : 05 46 94 71 51



Site internet : [mairiestegemme.fr](http://mairiestegemme.fr)

**ADRESSE MAIL** : [secretariat@mairiestegemme.fr](mailto:secretariat@mairiestegemme.fr)

## NUMEROS UTILES

**Bibliothèque** : 05 46 93 33 93

**École** : 05 46 94 71 82

**Cantine** : 05 46 94 69 73

**Garderie** : 06 28 11 29 51

**RESE à Pont l'Abbé d'Arnoult** : 05 46 97 11 92

**Eaux 17 à Saintes** : 05 46 92 39 00

**S P A Saintes** : 05 46 93 47 65

**CDC Cœur De Saintonge à Saint Porchaire** : 05 46 95 35 83

**Les petits cœurs de Saintonge à Saint Porchaire** : 05 46 98 47 15

**Les P'tites Coccinelles de Cœur de Saintonge à St Porchaire** : 05 46 95 45 80

**Secteur Jeunesse à St Porchaire** : 05 46 95 47 93

**La Tribu de Nava à Nancras** : 07 64 21 29 71

**Sivos de Seudre de Saintonge à Balanzac** : 09 67 77 73 61

**Déchetterie : Plassay** : 06.28.98.13.15      **Trizay** : 06.28.98.13.16

### ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

Magali DEMONSAIS tél : 05.46.94.43.57

Magali GARETIER tél : 05.46.96.98.14

Cindy GUILLON tél : 06.62.76.71.01

Ghislaine TIRBOIS tél : 05.17.28.60.07



**La Trésorerie de Saint Porchaire est définitivement fermée depuis le 31 Décembre 2020**  
**Depuis le 1er Janvier 2021, nous dépendons de la Trésorerie de Rochefort**  
**42 Avenue Wilson — CS 90000 — 17301 Rochefort Cedex — 05 46 87 80 60**



# SOMMAIRE

<b>Info Mairie</b>	p 2
<b>Mot de M le Maire</b>	p 3
<b>Procès-Verbal Conseil Municipal</b>	p 4
<b>Mot de Mr Jeannon Jérôme et Derserson J.François</b>	p 15
<b>Urbanisme et règlementations</b>	p 16
<b>Environnement</b>	p 22
<b>Travaux Acquisitions Réalisation Projet</b>	
Travaux/Réalisations	p 25
Acquisitions	p 26
Projets	p 27
<b>Médiathèque</b>	p 28
<b>Ecole</b>	p 29
<b>Jeunesse</b>	p 30
<b>Seniors — CCAS</b>	
Seniors	p 33
CCAS	p 36
<b>Associations</b>	p 39
<b>Hébergements Touristiques</b>	p 42
<b>Entreprises Locales</b>	p 44
<b>Secteur Extra communal</b>	p 48
<b>Pause Détente</b>	p 55

## Mot de M. le Maire



L'espoir fait vivre et nous espérons que ce satané virus fasse parti de notre passé au plus vite.

Le printemps est là, avec le renouveau qui pointe sur les arbres et la nature.

Nous avons distribué un panier garni à nos aînés en compensation du traditionnel repas du 1er dimanche de Mars mais nous aimerions en organiser un en fin d'année 2021 afin de nous retrouver dans notre salle des fêtes relookée.

La cérémonie du 8 mai se fera certainement en comité restreint.

N'oubliez pas que les élections départementales et régionales prévues le dimanche 13 et 20 Juin.

Les pluies importantes de cet hiver ont à nouveau entraîné des débordements sur nos routes. Ainsi des courriers ont été envoyés aux riverains du fossé de la Durandière, la Gautrie, la Grosse Pierre, en direction de chez Mondain afin de réaliser des travaux de nettoyage pour l'écoulement des eaux de pluie. D'autres fossés communaux vont être mis en état et des travaux de bordures sont prévus, aux Vidalières, à Gratte-loup et au croisement du Mur. Six poteaux incendie sont commandés et nous travaillons sur l'ensemble des villages afin de mettre en sécurité chaque bâtiment par l'installation d'une citerne souple ou équivalent sur les cinq prochaines années.

Je ne suis pas certain de pouvoir organiser un rassemblement le 1er week-end d'Août en 2021.

Je vous souhaite tout de même un merveilleux printemps et début d'été, de profiter de nos campagnes en pensant aux citadins qui n'ont pas cette chance de liberté.

Bon courage et continuez de faire attention à vous et à vos proches.

Amitiés.  
Philippe GACHET

Directeur de la publication : Le Maire, Philippe GACHET

Rédaction : Commission Communication

Photos et Illustrations : Commission Communication

Impression : Imprimerie CHALLAT

Tirage : 680 Exemplaires

Distribution : les Conseillers Municipaux



## ➤ Ce qu'il faut retenir des derniers conseils municipaux :

### SEANCE DU 06 FEVRIER 2020

#### **Assurance des risques statutaires du personnel : mise en concurrence du contrat groupe**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

#### **Finances publiques : adhésion à la solution PAYFiP**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour la commune ainsi

que Le Saint Gemme

- Approuve l'adhésion de la commune au service PAYFiP développé par la DGFIP, à compter du 01 juillet 2020,
- Autorise monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositifs ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les crédits afférents à la mise en de cette offre de paiement seront inscrits au budget primitif au titre de l'année 2020.

### SEANCE DU 12 MARS 2020

#### **Autorisation de paiement des factures d'investissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- le paiement de la facture de l'entreprise SD Prévention d'un montant de 1 164.12€ et 139.44€ TTC à l'article 2315 opération 134
- le paiement de la facture de SOLURIS d'un montant de 2 481.40€ TTC à l'article 2183 opération 74
- charge monsieur le maire d'effectuer les démarches nécessaires
- ces dépenses seront inscrites au budget au titre de l'année 2020

#### **Sécurité incendie sur les bâtiments communaux : devis sur les BAES de SD Prévention**

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité

- d'accepter de SD Prévention d'un montant de 1 052.00€ HT soit 1 262.40€ TTC
- de charger monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités,
- cette dépense sera inscrite au budget primitif

#### **Création de poste suite aux avancements de grade par ancienneté**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet ;
- la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet ;
- la modification du tableau des effectifs à compter du 01 avril 2020.
- charge monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches .

#### **Approbation du Compte Administratif de la Commune et Le Saint Gemme au titre de l'année 2019**

Approbation du compte administratif de la commune au titre de l'année 2019

Budget Principal	Résultat clôture 2018	Résultat 2019	Résultat clôture 2019
Résultat Investissement	-39 583.03	-5 926.98	-45 510.01
Résultat fonctionnement	290 816.14	68 049.25	276 253.29
<b>Total</b>	<b>251 233.11</b>	<b>62 122.27</b>	<b>230 743.28</b>

Approbation du Compte Administratif de Le Saint Gemme au titre de l'année 2019

Budget Principal	Résultat clôture 2018	Résultat 2019	Résultat clôture 2019
Résultat Investissement	2 489.65	0	2 489.65
Résultat fonctionnement	38 133.57	9 629.88	47 763.45
<b>Total</b>	<b>40 623.22</b>	<b>9 629.88</b>	<b>50 253.10</b>



## Affectation de résultat de la Commune et Le Saint Gemme

### Affectation de résultat de la commune

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	276 253.29 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	82 159.61 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	194 093.68 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	- 45 510.01 €

### Affectation de résultat du Saint Gemme

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 :	47 763.45 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	47 763.45 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXEDENT	2 489.65 €

## SEANCE DU 28 MAI 2020

### Vote des subventions aux association au titre de l'année 2020

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement des subventions comme suit :

Nom de l'association	Montant de la subvention
A.C.C.A.	200
ACPG CATM OPEX	200
Aide à domicile	250
Ass. Peinture d' Art Foca	200
CASA d'ACC17	200
Chambre des métiers	129
Sainte Gemme Amitié	200
Comité des fêtes	200
Gemme les Drôles	200
Gemme la Mélodie	200
Gemme le prieuré	200
La roue libre	200
Les Cavaliers Loudjil	200
ONAC	50
Secours catholique	100
SOLCAMPO	200
SPA de Saintes	50
MFR CRAVANS	43
<b>TOTAL</b>	<b>3 022</b>

### Vote des taux d'imposition des taxes directes locales au titre de l'année 2020

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

- DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés,
- DE FIXER ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes directes communales pour l'exercice 2020, sur l'état 1259 COM :

Taxes	Taux 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,50%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36,05%

- de DONNER pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n° 1259 COM décrit ci-dessus ;
- D'INDIQUER que le produit fiscal attendu pour l'année 2020

### Vote du budget primitif de la Commune au titre de l'année 2020

Après étude le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement pour la somme de 839 175.68 € et en investissement pour la somme de 211 004.08 €.

### Vote du budget primitif du Saint Gemme au titre de l'année 2020

Après étude le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement pour la somme de 96 102.98 € et en investissement pour la somme de 15 000.00 €.

## SEANCE DU 04 JUILLET 2020

### Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Philippe GACHET a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par monsieur

Bruno ROY. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

### Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal décide

1. de charger le Maire, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal ;
  - ✓ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le

- ✓ règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui , entraînent pas une augmentation du montant du contrat initiale supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - ✓ de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
  - ✓ de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
  - ✓ de prononcer da délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
  - ✓ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  - ✓ de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
  - ✓ de décider de la création de classes dans l'établissement d'enseignement ;
  - ✓ de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
  - ✓ d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
  - ✓ de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
  - ✓ de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant
2. conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.
  3. de charger le Maire de l'exécution de cette décision.

## SEANCE DU 10 JUILLET 2020

### **Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux**

Philippe GACHET, Sabrina GRATON, Jean-Yves DRUGEON, Françoise DUFOUR, Bruno ROY et Gisèle BELLET sont élus délégués et suppléants

**Décision modificative du budget primitif au titre de l'année 2020 à l'opération école : paiement d'une facture** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Article 21316 (21) op.127 - Equipement du cimetière : - 1 978.92€

Article 2313 (23) op. 134 - Construction : 1 978.92€

CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

### **Décision modificative du budget primitif au titre de**

### ***l'année 2020 : emprunts SDEER***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Article 21316 (21) op. 127 - Equipement du cimetière : - 1 205.36€

Article 168751 (16) - GFP de rattachements : 1 205.36€

CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

### ***Décision modificative du budget primitif au titre de l'année 2020 à l'opération mairie : paiement de la facture***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Article 21316 (21) op. 127- Equipement du cimetière : - 2 269.69€

Article 2313 (23) op.78 - Construction : 2 269.69€

CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

## SEANCE DU 16 JUILLET 2020

### ***Indemnités de fonction du maire et des adjoints***

Après discussion, le conseil municipal décide, 11 voix pour et 4 contre voix que

- ✓ Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :
  - Maire : 44.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
  - 1er adjoint : 15.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la

Fonction publique ;

- 2ème adjoint : 15.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3ème adjoint : 15.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- 4ème adjoint : 15.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Majorations éventuelles
Maire	Gachet Philippe	44.6	0
1 <sup>er</sup> adjoint	Bruno ROY	15.5	0
2 <sup>ème</sup> adjoint	Sabrina GRATON	15.5	0
3 <sup>ème</sup> adjoint	Loïc GACHET	15.5	0
4 <sup>ème</sup> adjoint	Gisèle BELLET	15.5	0



- ✓ Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

### **Désignation des représentants aux différents organismes**

Monsieur le Maire précise qu'en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales et l'adhésion de la commune à différents syndicats ou organismes, le conseil municipal nouvellement formé doit procéder à l'élection de représentants communaux destinés à siéger au sein d'organismes extérieurs.

#### **Comité National d'Action Social**

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne

- ✓ Madame Brigitte MOUTARD en qualité d' élu délégué
- ✓ Madame Aurélie FAROU en qualité d'agent délégué

#### **Conseil d'école**

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne

- ✓ Monsieur Philippe GACHET en qualité de délégué titulaire
- ✓ Madame Sabrina GRATON en qualité de deuxième délégué titulaire
- ✓ Monsieur Jérôme JEANNON en qualité de délégué suppléant

#### **SOLURIS**

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne

- ✓ Madame Valérie ROULIN en qualité de délégué titulaire
- ✓ Madame Françoise DUFOUR en qualité de premier délégué suppléant
- ✓ Monsieur Jérôme LOUIS en qualité de deuxième délégué suppléant

#### **Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural**

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne

- ✓ Monsieur Bruno ROY en qualité de délégué titulaire

#### **Syndicat Départemental de la voirie**

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne

- ✓ Monsieur Loïc GACHET en qualité de délégué titulaire

#### **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Collège de Fontbruand**

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne

- ✓ Monsieur Philippe GACHET en qualité de premier délégué titulaire
- ✓ Monsieur Jérôme JEANNON en qualité de deuxième délégué titulaire

#### **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Piscine de la Landes**

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne

- ✓ Monsieur Philippe GACHET en qualité de premier délégué titulaire
- ✓ Monsieur Jean-Yves DRUGEON en qualité de deuxième délégué titulaire
- ✓ Madame Gisèle BELLET en qualité de premier délégué suppléant
- ✓ Madame Dominique MALISSEN en qualité de deuxième délégué suppléant

#### **Syndicat Mixte de la Charente aval**

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne

- ✓ Monsieur Pascal FRICAUD en qualité de délégué titulaire

#### **Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane**

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne

- ✓ Monsieur Philippe GACHET en qualité de délégué titulaire
- ✓ Monsieur Jérôme LOUIS en qualité de délégué suppléant

#### **Création des différentes commissions communales et désignation des membres**

##### **Commission contrôle liste électorale**

Liste des membres qui seront proposés :

Mme Françoise DUFOUR  
Mme Brigitte MOUTARD  
M. Pascal FRICAUD  
M. Jean-Yves DRUGEON  
M. Jérôme JEANNON

#### **Etude de devis : réparation poutre abribus**

Après discussion des membres présents, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'accepter le devis proposé par l'Ets Couverture BEAUTOUR d'un montant de 1 295.00€ HT soit 1 554.00€ TTC
- d'autoriser monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable
- de charger monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités

#### **Réparation poutre abribus : demande de subvention auprès du Département**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre des amendes de police auprès du Département de la Charente-Maritime pour la mise en sécurité de la charpente de l'abribus et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

#### **Etude de devis : réfection de la toiture restaurant scolaire**

Après discussion des membres présents, le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention

- d'accepter le devis proposé par l'Ets Couverture BEAUTOUR d'un montant de 13 850.60€ HT soit 16 620.72€ TTC
- d'autoriser monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable
- de charger monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités

#### **Réfection de la toiture du restaurant scolaire : demande de subvention auprès du Département**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre du fonds des affaires scolaires auprès du Département de la Charente-Maritime pour la réalisation du projet de réfection de la toiture du restaurant scolaire et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

## Défense Extérieure Contre l'Incendie

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents

- ✓ qu'un point d'eau sera mis en place au maximum à la fin du premier semestre 2021, pour lutter contre

## SEANCE DU 13 AOUT 2020

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Quentin LETEAUD afin qu'il expose le système d'arrosage sur Pivot qu'il souhaite mettre place sur l'une de ses parcelles au lieu-dit le Mur. Monsieur LETEAUD prend la parole et présente son exploitation et le système qu'il utilise actuellement et celui qu'il envisage d'acquérir. Le problème qui se pose c'est que ce système va traverser un chemin rural.

Monsieur BOURSIQUOT précise que le système d'arrosage

## Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

ALLIOT Jean-Philippe	BELLET Gisèle	BILLIE Paul	BONNEAU Jean-Pierre
BOURSIQUOT Frédéric	BRAUD Elodie	CADIOU Patricia	CHARTIER Thierry
DUC Jean-Noël	FABIER Philippe	FRICAUD Daniel	GOURSAUD Rémy
GUILLAUD Fabien	LIGNER Laurent	MERIT Jean-Louis	MOUTARD Brigitte
ORGE Jean-Pierre	PILLET Jocelyne	PORTIER Lucette	ROULIN Jean-Jacques
ROULIN Valérie	ROUX Christian	SUIRE Jean-Michel	VINET Yannick

## Modification des décisions modificatives

### Opération école : travaux porte classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative suivante :

#### section de fonctionnement – dépenses

article 678 (67) - autres charges exceptionnelles : - 1 978.92€

article 023 (023) - virement à la section d'investissement : 1 978.92€

#### section d'investissement – recettes

article 021 (021) – virement de la section de fonctionnement : 1 978.92€

#### section d'investissement - dépenses

article 2313 (23) op. 134 - Construction : 1 978.92€

CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

### Opération mairie : volet velux mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative suivante :

#### section de fonctionnement – dépenses

article 678 (67) - autres charges exceptionnelles : - 2 269.69€

article 023 (023) - virement à la section d'investissement : 2 269.69€

#### section d'investissement – recettes

article 021 (021) - virement de la section de fonctionnement : 2 269.69€

#### section d'investissement - dépenses

article 2313 (23) op. 78 - Construction : 2 269.69€

CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

### SDEER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative suivante :

#### section de fonctionnement – dépenses

article 678 (67) - autres charges exceptionnelles : - 3 892.20€

article 023 (023) - virement à la section d'investissement : 3 892.20€

#### section d'investissement – recettes

l'incendie

- ✓ que cette dépense sera inscrite au budget.

Monsieur le Maire demande à monsieur FRICAUD de rejoindre l'assemblée.

sur Pivot est le meilleur arrosage pour diverses raisons (économie d'énergie, d'eau, de main d'œuvre, ...) malgré quelques inconvénients (cultures en rangs, superficie et forme de la parcelle, ...)

Monsieur le Maire explique que l'autorisation d'emprunter le chemin rural est du ressort de son autorité et pas de la décision du conseil municipal mais qu'il a préféré que ce dossier lui soit présenté.

article 021 (021) - virement de la section de fonctionnement : 3 892.20€

#### Section d'investissement – Dépenses

article 168751 (16) - GFP de rattachements : 1 888.95€

article 21534 (21) op. 67 - réseaux d'électrification : 2 003.25€

CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

### Participation à l'association La Tribu de Nava

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative suivante :

#### section de fonctionnement – dépenses

article 678 (67) - autres charges exceptionnelles : - 3 892.20€

article 6574 (65) - sub. fonct. aux asso : 3 892.20€

CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de participer à hauteur de 842.05€ afin que l'association puisse investir dans du matériel informatique  
CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

## Régularisation adhésion à un groupe de commande en matière d'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Sur proposition de monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- l'adhésion de la commune de Sainte Gemme au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention



- constitutive du groupement joint en annexe et à présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- d'autoriser le coordonnateur et le SDEER, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour

prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.

- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Sainte Gemme est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Sainte Gemme est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

### Modifications des différentes commissions communales et désignation des membres

#### Commissions communales

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de modifier les commissions communales dont les objets et les membres sont les suivants

-----Commission <b>BATIMENT-ACCESSIBILITE</b> -----
<b>Bruno ROY</b>
Gisèle BELLET
Loïc GACHET
Pascal FRICAUD
Valérie ROULIN
Jérôme JEANNON
-----Commission <b>VOIRIE-AMENAGEMENT</b> -----
Bruno ROY
<b>Loïc GACHET</b>
Gisèle BELLET
Françoise DUFOUR
Pascal FRICAUD
Jean-Yves DRUGEON
Dominique MALISSEN
-----Commission <b>FINANCES-BUDGET</b> -----
Bruno ROY
<b>Sabrina GRATON</b>
Loïc GACHET
Gisèle BELLET
Valérie ROULIN
Jérôme LOUIS
Jean-Yves DRUGEON
Jean-François DESERSON
-----Commission <b>CIMETIERE</b> -----
Françoise DUFOUR
<b>Brigitte MOUTARD</b>
-----Commission <b>COMMUNICATION-ANIMATION</b> -----
<b>Bruno ROY</b>
Sabrina GRATON
Loïc GACHET
Gisèle BELLET
Françoise DUFOUR
Pascal FRICAUD
Valérie ROULIN

-----Commission <b>RESTAURATION SCOLAIRE</b> -----
Sabrina GRATON
<b>Gisèle BELLET</b>
Dominique MALISSEN
Jérôme JEANNON
-----Commission <b>RESSOURCES HUMAINES</b> -----
<b>Bruno ROY</b>
Sabrina GRATON
Loïc GACHET
Gisèle BELLET
Valérie ROULIN
-----Commission <b>ENFANCE-JEUNESSE-INTERGENERATIONNEL-CITOYENNETE</b> -----
Sabrina GRATON
Loïc GACHET
<b>Gisèle BELLET</b>
Françoise DUFOUR
Frédéric BOURSIQUOT
Jérôme LOUIS
Jean-Yves DRUGEON

*Commission d'appel d'offres*  
Sont donc désignés en tant que :

#### délégués titulaires :

Bruno ROY  
Sabrina GRATON  
Loïc GACHET

#### délégués suppléants :

Pascal FRICAUD  
Valérie ROULIN  
Jean-François DESERSON

## SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

### Route équestre d'Artagnan : accord de principe

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DONNE son accord de principe sur le tracé et l'emplacement des bornes,
- CHARGE monsieur le Maire de signer la convention pour valider l'itinéraire

### AXA : convention de l'offre promotionnelle dépendance et assurance santé

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de reporter la signature de l'offre assurance santé et dépendance communale,
- SOUHAITE connaître les tarifs des différentes formules et modules optionnels ainsi que les avantages tarifaires proposés,
- CHARGE monsieur le Maire d'informer AXA

### **Annulation des titres de recettes**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'annuler les titres suivants :
  - titre n°367 rôle 11 bordereau 43
  - exercice 2016 d'un montant de 9.80€ relatif à quatre repas de cantine scolaire servis au mois de juin 2016.
  - titre n°747 bordereau n°61 exercice 2019 d'un montant de 75.00€ relatif à la participation financière pour la publicité de la gazette au titre de l'année 2019.
  - titre n°116 bordereau n°54 exercice 2017 et le titre n°1080 bordereau n°70 exercice 2018 d'un montant total de 150.00€ relatifs à la participation financière pour la publicité de la gazette au titre des années 2017 et 2018.
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités

### **C.C.A.S. : membres**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal proclame membres du conseil d'administration messieurs Philippe GACHET, Bruno ROY, Jean-François DESERSON et madame Brigitte MOUTARD

### **Aménagement des vestiaires pour les agents communaux du service école : étude devis casiers et affichage**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposer par Manutan collectivités pour l'acquisition un vestiaire de 4 colonnes d'un montant de 506.16€ HT soit 607.39€ TTC
- DECIDE d'accepter le devis proposer par la société Fabrègue pour l'acquisition de deux tableaux d'affichage d'un montant de 69.36€ HT soit 83.23€ TTC
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités

### **Local associatif :**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis de Manuel LUCAZEAU d'un montant de 2 934.09€ HT soit 3 520.91€ TTC
- DECIDE de solliciter une aide au titre du fonds de revitalisation des centres bourgs auprès du Département de la Charente-Maritime pour la réalisation du projet
- CHARGE monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cet aménagement.

### **Le Saint Gemme : confirmation de l'annulation des loyers durant la période de confinement**

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE que les loyers commerciaux du restaurant Le Saint Gemme ne seront pas réclamés du 17 mars 2020 jusqu'à l'autorisation de réouverture de l'établissement,
- CHARGE monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour l'actualisation de ce dossier.

### **Le Saint Gemme : étude de travaux d'isolation, peinture et électricité**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter les devis

- ✓ de ACTIF ELEC, pour l'électricité, d'un montant de 2 509.60€ HT soit 3 011.52€ TTC
- ✓ RAVAUD David, pour la peinture, d'un montant de 2 870.35€ HT soit 3 444.42€ TTC
- ✓ RANDAL, pour l'isolation et les cloisons, d'un montant de 12 073.78€ HT soit 14 488.54€ TTC

- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

### **Le Saint Gemme : décision modificative**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE la décision modificative suivante :
  - section de fonctionnement - dépenses*  
article 678 (67) - autres charges exceptionnelles : - 5 000.00€
  - article 023 (023) - virement à la section d'investissement : 5 000.00€

*section d'investissement - recettes*

article 021 (021) - virement de la section de fonctionnement : 5 000.00€

*section d'investissement - dépenses*

article 2313 (23) op. 10 - Construction : 5 000.00€

- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

### **Le Saint Gemme : demandes de subvention**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter une aide auprès du Département de la Charente-Maritime pour la réalisation du projet
- DECIDE de solliciter une aide au titre de la DSIL pour la réalisation du projet
- APPROUVE le plan de financement suivant :
  - ✓ Conseil Départemental  
sollicité 20.00% 3 745.15 €
  - ✓ DSIL  
sollicité 20.00% 3 745.15 €
  - ✓ Fonds propres 60.00%  
11 235.43 €
  - ✓ TOTAL 100.00% 18 725.73 €
- CHARGE monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

### **Brosse de désherbage : étude de devis**

Après discussion, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 1 contre et 2 abstentions

- DECIDE d'accepter le devis Ets BRISSONNEAU d'un montant de 5 900.00€ HT soit 7 080.00€ TTC
- DECIDE d'acquérir une brosse métallique supplémentaire,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

### **Lotissement la Garenne : aménagement de la fin des rues**

Après discussion, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention

- DECIDE d'accepter le devis TP JOLLY d'un montant de 9 571.00€ HT soit 11 485.20€ TTC
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.



### **Lotissement La Garenne : décision modificative**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 voix pour et 1 abstention,

- AUTORISE la décision modificative suivante :  
*section d'investissement - dépenses*  
article 2313 (23) op. 69 - Construction : - 12 000.00€  
article 2152 (21) op. 130 - installations voirie : 12 000.00€
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

### **Lotissement La Garenne : demande de subvention**

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, 13 voix pour et 1 abstention

- DECIDE de solliciter une aide au titre des amendes

de police auprès du Département de la Charente-Maritime pour la mise en sécurité de la charpente de l'abribus

- APPROUVE le plan de financement suivant :

✓ Conseil Général	sollicité
40.00%	3 828.40 €
✓ Fonds propres	
60.00%	5 742.60 €
✓ TOTAL	
100.00%	9 571.00 €
- CHARGE monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

## **SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020**

### **Local infirmières : présentation du projet - étude des devis - loyer**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter les devis présentés,
- ACCEPTE un budget de 800.00€ pour exécuter les travaux qui vont permettre de remettre le local en état de fonctionnement,
- ACCEPTE que ce local soit utilisé en bureau pour un cabinet d'infirmières
- FIXE le loyer à 50.00€ par mois charges comprises (électricité et eau)
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

### **Contrat groupe d'assurance statutaire au centre de gestion de la Charente-Maritime : adhésion**

- APPROUVE les taux et prestations négociés pour la collectivité de SAINTE GEMME par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.
- DECIDE d'accepter la proposition du Centre de Gestion, à savoir ;
  - Assureur : ALLIANZ VIE / GRAS SAVOYE
  - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- DECIDE d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2021-2024), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois ;
- DECIDE d'autoriser le Maire à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion ;
- PREND ACTE que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0,30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC), s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés ;
- PREND ACTE que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement, et

directement au Centre de Gestion ces frais de gestion.

### **Illumination de Noël : étude des devis**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par la société Mille Feux d'un montant de 6 167.55€ HT soit 7 401.06€ TTC,
- ACCEPTE la location triennale 2020/2021/2023 présentée par la société Mille Feux,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

### **Aménagement des vestiaires du service scolaire : devis réfrigérateur et micro-ondes**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis de FOXY d'un montant de 220.83€HT soit 278.00€ TTC pour l'acquisition d'un réfrigérateur et d'un micro-ondes,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

### **Ecole : plans d'évacuation et plan d'intervention des pompiers**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis SD Prévention d'un montant de 666.60€ HT soit 799.92€ TTC pour la mise en place de plans d'évacuation et d'un plan d'intervention des pompiers dans l'école,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

### **Urbanisme : annulation d'un permis de construire : mission de conseil auprès de SCP DROUINEAU pour représenter la commune**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE qu'AARPI DROUINEAU1927 représentera la Commune pour la défendre dans l'action intentée contre elle suite à la cessation d'activité du cabinet MBA,
- CHARGE monsieur le Maire de rémunérer et de régler les frais et honoraires,
- CHARGE le Maire de l'exécution de cette décision.

## SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

### **Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) : mission d'assistance avec le syndicat Départemental de la voirie des communes de la Charente-Maritime**

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- DECIDE de signer une convention de mission d'assistance pour la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avec le syndicat départemental de la voirie de la Charente-Maritime,
- DECIDE que cette dépense sera inscrite au budget primitif au titre de l'année 2021,
- CHARGE monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

### **Adoption du règlement intérieur du conseil municipal**

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par monsieur le Maire,
- AUTORISE le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

### **Mise en place de la convocation électronique**

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter le devis présenté par SOLURIS d'un montant de 391.00€ non assujéti à la TVA pour l'usage du module convocation à la plateforme STELA,
- DECIDE que cette dépense sera inscrite au budget primitif au titre de l'année 2021,
- CHARGE monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

### **CDC Cœur de Saintonge : transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »**

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et en en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver le transfert automatique de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au bénéfice de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge,
- AUTORISE le Maire à conclure et signer tout actes ou documents se rapportant au présent transfert,
- DEMANDE au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision de transfert.

### **Virements de crédits et Décisions modificatives : illuminations de Noël, autres charges**

#### *Illuminations de Noël*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le virement de crédits suivant :
  - section de fonctionnement - dépenses
  - art. 61521 - terrains : - 1 884.89€
  - art. 6135 - locations mobilières : +1 884.89€
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

#### *D'autre part*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE la décision modificative suivante :
  - section d'investissement - dépenses
  - art. 2313 - constructions op. 115 : - 1746.41€
  - art. 2158 - autres installations et outillages techniques - opération 96 : + 1 746.41€
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

#### *Autres charges de gestion courante : Indemnité des élus*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention,

- AUTORISE la décision modificative suivante :
  - section de fonctionnement - dépenses
  - art. 678 - autres charges exceptionnelles : - 10 698.00€
  - art. 6531 - indemnités : + 7 325.00€
  - art.6533 - cotisations de retraite : + 271.00€
  - art.6534 - cotisation de sécurité sociale : + 3 102.00€
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

#### **Adhésion Panneau Pocket**

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et en en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter le devis de panneau Pocket d'un montant de 191.67€ HT soit 230.00€ TTC ;
- AUTORISE le Maire à conclure et signer le devis se rapportant au présent dossier

## SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

### **Voirie communautaire à la Barrière : projet privé**

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser les travaux sur l'emprise du domaine public,
- DECIDE que les travaux ne seront pas subventionnés ni par la commune ni par la CDC Charente-Arnoult,

- DEMANDE aux pétitionnaires d'informer monsieur le Maire des travaux en cours,
- AUTORISE le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

### **Décision modificative : amortissements 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative suivante :

### *Section de fonctionnement – Dépenses*

Article 678 (67) - autres charges exceptionnelles : - 4320.00€

Article 6811 (042) - dotation aux amortissements des immobilisations : 4 320.00€

### *Section d'investissement - Recettes*

Article 28031 (040) - frais d'étude : 4 320.00€

Article 13258 (13) - frais d'étude : - 4 320.00€

CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision

### *Proposition des admissions en non-valeur*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
  - n°321 de l'exercice 2017, (objet : cantine scolaire d'un montant de 10.38€)
  - n°706 de l'exercice 2018, (objet : cantine scolaire d'un montant de 20.00€)
  - n° R-21-83 de l'exercice 2013, (objet : cantine scolaire d'un montant de 0.25€)
- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 30.63€
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune
- AUTORISE le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision

### *Restauration scolaire : achat d'une armoire positive*

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par la société BONNET THIRODE pour un montant de 1 930.20€

HT soit 2 316.24€ TTC pour l'acquisition d'une armoire positive,

- DECIDE que cette dépense sera inscrite à la section d'investissement du budget de l'année 2021,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

### *Actualisation des tarifs de la restauration scolaire*

Après discussion, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention,

- DECIDE de fixer, à partir du 01 février 2021, à 2.80€ le prix du repas enfant de la cantine scolaire,
- DECIDE de fixer, à partir du 01 février 2021, à 4.10€ le prix du repas adulte de la cantine scolaire,
- CHARGE monsieur le Maire d'informer les parents.

### *Le Saint Gemme : loyer période de confinement*

Après discussion, le conseil municipal, à 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

- DECIDE que la commune réduit le loyer à hauteur de 60% pendant toute la durée du couvre-feu soit à partir du 15 décembre 2020,
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

### *Nomination d'un référent « Les savoirs du Cognac »*

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de proposer madame Brigitte MOUTARD comme élue déléguée-référente,
- CHARGE monsieur le Maire d'informer la Saintonge Romane.

## **SEANCE DU 21 JANVIER 2021**

### *Défense Extérieure Contre l'Incendie : demande de subvention au titre de la DETR et auprès du Département*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de

- ARRETER le projet Défense Extérieure Contre l'Incendie
- ADOPTER le plan de financement exposé
- SOLLICITER une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- SOLLICITER une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime
- CHARGER monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette demande

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de créer une commission sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Messieurs Bruno ROY, Jean-Yves DRUGEON, Frédéric BOURSIQUOT et madame Gisèle BELLET seront membres de cette commission.

### *Salle des fêtes : étude du devis de la toiture de la cuisine*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,

- D'ACCEPTER le devis de monsieur VINET Yannick d'un montant 5 109.25€ HT soit 5 620.18€ TTC,
- DE SOLLICITER une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime,
- D'INSCRIRE cette dépense au budget 2021,

CHARGER monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette demande.

### *Ecole : étude nébuleuse*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, 14 voix pour,

- D'ACCEPTER le devis de la société DESLANDES pour un montant de 2 742.13€ HT soit 3 290.56€ TTC,
- D'INSCRIRE cette dépense au budget 2021,
- CHARGER monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette demande.

### *Projet lotissement communal : étude de la convention proposée par le Syndicat départemental de la voirie*

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser un lotissement communal
- DECIDE de signer auprès du syndicat départemental de la voirie de la Charente-Maritime

- 1- Une convention concernant la conception d'un lotissement communal et la réalisation des travaux
- 2- Une convention pour mission



- de géolocalisation et géo-référencement des réseaux souterrains concernant la création d'un lotissement communal
- 3- Une convention pour la réalisation de bornages contradictoires concernant la création d'un lotissement communal
- 4- Une convention pour mission de coordination en matière de

sécurité et de protection de la santé concernant la création d'un lotissement communal

- 5- Une convention pour missions de prestations foncières concernant la réalisation de la division parcellaire et du bornage des terrains d'un lotissement communal
- CHARGE monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier

## SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

### *Défense Extérieur Contre l'Incendie : demande de subvention au titre de la DETR et auprès du Département*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'ACCEPTER les devis de la RESE d'un montant 3 189.14€ HT soit 3 826.97€ TTC l'unité,
- D'INSCRIRE cette dépense au budget 2021,
- CHARGER monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette demande.

### *Eclairage public : étude devis reprise de la mise en lumière de l'Eglise*

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour, 3 contre et 1 abstention

- D'ACCEPTER le devis du SDEER d'un montant de 14 540.94€,
- QUE la participation du SDEER soit à hauteur de 50% soit 7 270.47€,
- QUE la participation de la commune soit à hauteur de 7 270.47€,
- SOUHAITER d'échelonner le remboursement en 3 annuités,
- QUE cette dépense sera inscrite au budget à partir de l'exercice 2021,
- DE CHARGER monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

### *Informatique : étude devis portable de monsieur le Maire/élus*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 12 voix pour et 1 abstention,

- D'ACCEPTER sur le principe le devis de SOLURIS d'un montant 1 250.90€ HT soit 1 779.08€ TTC,
- DE CHARGER monsieur JEANNON les démarches auprès de SOLURIS afin d'apporter les modifications notamment sur la garantie, la taille de

l'écran et le pack office,

- D'INSCRIRE cette dépense au budget 2021,
- DE CHARGER monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette demande.

### *Paiement facture d'investissement*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER le paiement de la facture de la société DESLANDES d'un montant de 3 290.56€ TTC à l'article 2158 opération 62
- D'AUTORISER le paiement de la facture de la société BONNET THIRIODE d'un montant de 2 316.24€ TTC à l'article 2188 opération 62
- D'AUTORISER le paiement de la facture de l'entreprise SD PREVENTION d'un montant de 404.52€ à l'article 2158 opération 62
- D'INSCRIRE ces dépenses au budget de l'année 2021
- DE CHARGER monsieur le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

### *Modifications et créations commissions communales (restauration scolaire, communication-animation, ...)*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide, suite au retrait de madame MALISSEN de la commission communale de la restauration scolaire que monsieur Jean-Yves DRUGEON rentre comme membre.



Les Élections départementales et régionales françaises de 2021 auront lieu le Dimanche 13 et 20 Juin 2021, en même temps que les élections régionales afin de renouveler les 101 conseils départementaux de la France. Initialement prévues en mars 2021, le scrutin est reporté de plusieurs mois en raison de la pandémie de Covid-19.

" Grace à votre soutien, la liste " Construisons ensemble l'avenir de notre commune " est représentée au conseil municipal depuis les dernières élections et nous remercions la liste de Mr Gachet et Mr Drugeon pour leur accueil.

Depuis 2020, les listes d'opposition ont le droit à une expression dans le bulletin municipal.

Nous en profitons ainsi pour vous assurer de notre investissement et du maintien de nos valeurs pour en débattre au sein de ce conseil. Nous sommes, à ce titre, présents dans plusieurs commissions pour vous garantir une transparence de nos actions.

Compte tenu de la revalorisation de la rémunération du maire et de ses adjoints, nous attendons un meilleur suivi des dossiers ouverts et une meilleure communication.

Au vu de l'équipe actuelle, nous avons hâte d'engager des projets de développement et de priorités économiques et sociales en adéquation avec le programme retenu par le plus grand nombre des habitants.

Nous ne doutons pas de faire avancer notre commune tous ensemble. "

Merci à tous

Mr Jeannon Jérôme et Deserson Jean-François



## ETAT CIVIL 2020 – 2021



**Félicitations, tout le bonheur rêvé aux heureux parents de :**

*Eliot FOUQUERAY, le 29 Mars 2020*

*Jade DEBRUT, le 19 Juin 2020*

*Charly KAUFMANN, le 2 Novembre 2020*

*Timéo PAQUET, le 10 Novembre 2020*

*Lise VOINIER, le 15 Novembre 2020*

*Shana CHATELLIER, le 25 Janvier 2021*

*Wesley GOURBEUIL, le 17 Février 2021*



**Le temps passe, les souvenirs restent à jamais gravés dans nos mémoires :**



*Mr Guy GARLOPEAU, le 26 Septembre 2020*

*Mr Denis BESSON, Le 18 Novembre 2020*



*Nous vous rappelons que la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés, considère que la publication de l'État civil (naissances - mariages - décès) doit donner lieu à l'autorisation des personnes concernées. A cet effet, la Mairie demande une autorisation écrite pour toute parution relative à votre État Civil.*



## Informations sur les taxes d'urbanisme

édition 2021

Votre projet de construction, de reconstruction après démolition, d'agrandissement, de rénovation ou d'aménagement, soumis à déclaration préalable de travaux ou à permis de construire ou d'aménager, peut, selon sa nature, générer une **taxe d'aménagement (TAM)** et une **redevance d'archéologie préventive (RAP)**.

La TAM comprend une part communale finançant les équipements publics communaux (non nécessairement liés à votre construction : voirie, réseaux, écoles, équipements sportifs, ...) et une part départementale finançant la protection et la gestion des espaces naturels sensibles du département, ainsi que le Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE).

La RAP assure le financement des services archéologiques. Elle s'applique à l'ensemble des constructions ou aménagements affectant le sous-sol (même sans réalisation de fouilles archéologiques).

### MODE DE CALCUL DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ET DE LA REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

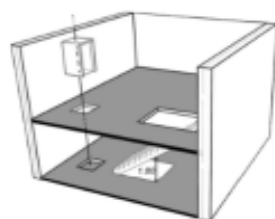
La formule applicable est :

SURFACE OU NOMBRE	X	VALEUR FORFAITAIRE	X	Taux
Surface taxable créée des constructions (voir définition ci-après)		767 € le m <sup>2</sup> *		<b>TAM - Part communale</b> Taux fixé par délibération de la commune ou du groupement de communes (taux commun compris entre 1 % et 5 %, pouvant être porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs) <i>Se renseigner auprès de la mairie</i> <b>TAM - Part départementale</b> Taux fixé à 2,5 % par délibération du Conseil départemental de la Charente-Maritime <b>RAP</b> Taux national fixé à 0,40 %
Nombre de places de stationnement créées sur le terrain (non comprises dans la surface taxable)		2 000 € l'emplacement		
Surface des bassins de piscine		200 € le m <sup>2</sup>		
Surface des panneaux photovoltaïques installés au sol		10 € par m <sup>2</sup>		
Nombre d'éoliennes d'une hauteur supérieure à 12 m		3 000 € par éolienne		
Nombre d'emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs (dans les campings)		3 000 € par emplacement		
Nombre d'emplacements d'habitations légères de loisir (dans les campings)		10 000 € par emplacement		

\* valeur 2021 réactualisée annuellement

### CALCUL DE LA « SURFACE TAXABLE »

La « surface taxable » d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes de chaque niveau de la construction, calculées à partir du nu intérieur des façades, dont on déduit :



- les vides et trémies correspondant au passage des escaliers et des ascenseurs

- les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m



**Nota :** Toute construction close et couverte d'une hauteur sous plafond supérieure à 1,80 m constitue de la surface taxable, quel que soit son usage. Ainsi, les annexes à l'habitation telles que les garages, abris de jardin, serres ou vérandas, peuvent être soumises à taxation.

### DÉDUCTIONS POUVANT S'APPLIQUER AU CALCUL

#### Exonérations de plein droit et exonérations facultatives

Certaines constructions sont exonérées de la totalité de la taxe d'aménagement et de la RAP sur l'ensemble du territoire (ex. : bâtiments des exploitations agricoles).

D'autres constructions peuvent être exonérées, partiellement ou en totalité, par le Conseil départemental pour la part départementale ou par les communes pour la part communale (ex. : abris de jardin, locaux industriels ou

artisanaux).

#### Abattement de la valeur forfaitaire

Certains locaux bénéficient d'un abattement de 50 % de la valeur forfaitaire appliquée au calcul des taxes d'urbanisme (767 € / 2 = 383,50 €), notamment :

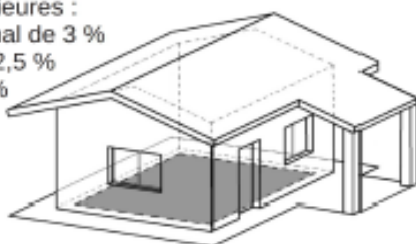
- locaux à usage d'habitation principale, dans la limite des cent premiers mètres carrés ;
- locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes ;
- entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale.



## EXEMPLE DE CALCUL

Construction d'une habitation à usage de résidence principale, créant 120 m<sup>2</sup> de surface taxable (garage compris) et deux places de stationnement extérieures :

- avec un taux communal de 3 %
- taux départemental : 2,5 %
- taux de la RAP : 0,4 %



TAM	100 m <sup>2</sup> x (767 € / 2) x 3 % = 1 151 €
Part communale	20 m <sup>2</sup> x 767 € x 3 % = 460 € 2 places x 2000 € x 3 % = 120 €
TAM	100 m <sup>2</sup> x (767 € / 2) x 2,5 % = 959 €
Part départementale	20 m <sup>2</sup> x 767 € x 2,5 % = 383 € 2 places x 2000 € x 2,5 % = 100 €
RAP	100 m <sup>2</sup> x (767 € / 2) x 0,4 % = 153 € 20 m <sup>2</sup> x 767 € x 0,4 % = 62 € 2 places x 2000 € x 0,4 % = 16 €
Total taxe d'aménagement : 1 731 € + 1 442 € = 3 173 €	
Total redevance d'archéologie préventive : 231 €	

## COMMENT ET QUAND PAYER LES TAXES ?

Le recouvrement des taxes d'urbanisme est réalisé par la direction départementale des Finances publiques de la Charente-Maritime (DDFIP 17).

La TAM d'un montant total inférieur ou égal à 1 500 € est à payer en une seule échéance, à réception d'un titre de perception émis par la DDFIP, 12 mois après l'obtention de l'autorisation de construire.

Si le montant total de la TAM est supérieur à 1 500 €, le paiement s'effectue en 2 échéances :

- pour moitié, à réception d'un premier titre de perception émis par la DDFIP, 12 mois après l'obtention de

l'autorisation de construire ;

- pour l'autre moitié, à réception d'un second titre de perception émis 24 mois après l'obtention de l'autorisation de construire.

La redevance d'archéologie préventive, quel que soit son montant, est à payer en une seule échéance, à réception d'un titre de perception distinct émis par la DDFIP, 12 mois après l'obtention de l'autorisation de construire.

**ATTENTION :** Les taxes d'urbanisme sont exigibles à la réception des titres de perception, même sans commencement ni achèvement des travaux.

## DÉMARCHES EN CAS D'ABANDON DU PROJET

Il convient d'adresser par courrier libre à la mairie du lieu de la construction projetée, une demande d'annulation de votre autorisation de construire.

**ATTENTION :** L'annulation d'une autorisation de construire ne peut intervenir que dans la mesure où les travaux n'ont pas été entrepris.

Dès réception d'une copie de la décision d'annulation prise par le maire, la DDTM pourra procéder à l'annulation des taxes d'urbanisme.

## COMMENT COMPLÉTER LES IMPRIMÉS ?

Afin que puissent être prises en compte les réductions fiscales dont pourrait éventuellement bénéficier votre projet (abattement, exonérations partielles), vous devez renseigner votre demande d'autorisation d'urbanisme « partie projet » et « partie fiscale » (déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions) avec précision, en veillant notamment à la présence et à la cohérence des informations suivantes :

- la surface « taxable » totale créée, annexes comprises, en portant la surface des garages sur la ligne prévue à cet effet (sans déduction des surfaces éventuellement démolies) ;
- la surface « taxable » existante avant travaux de toutes les constructions existantes sur le terrain ;
- la répartition éventuelle des surfaces par destination (résidence secondaire, résidence principale suivant le mode de financement, locaux artisanaux, commerces, entrepôts commerciaux et réserves, ...).



La déclaration de la surface de plancher et de la surface taxable relève de votre responsabilité.

Reportez-vous à la fiche d'aide au calcul des surfaces pour leur détermination précise (fiche annexe au formulaire de demande d'autorisation d'urbanisme).

## OÙ S'ADRESSER ?

Références réglementaires, formulaires	Sur le site internet : <a href="http://www.service-public.gov.fr">www.service-public.gov.fr</a>
Taux, exonérations facultatives	Mairie de la commune où se situe votre projet (service ou agent chargé de l'urbanisme)
Modalités de calcul, réglementation	Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime (DDTM 17) <i>RSL-UPB Taxes d'urbanisme</i> 89 avenue des Cordeliers - CS 80000 - 17018 LA ROCHELLE CEDEX 1 Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h, au 05.16.49.61.00, en précisant la commune du projet. Accueil physique sur rendez-vous.
Modalités de paiement de la taxe	Direction départementale des Finances publiques de la Charente-Maritime (DDFIP 17) 24 avenue de Fétilly - BP 40587 - 17021 LA ROCHELLE CEDEX 1 - Tél. 05.46.00.39.39

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/>

A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes seront concernées par l'obligation de recevoir les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme, par voie dématérialisée.

A l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne, le programme Démat ADS (pour dématérialisation de l'application du droit des sols) répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

*Une communication auprès des mairies sera mise en place dans l'année pour informer et expliquer les modalités de la procédure à suivre.*

## ***PIQURE DE RAPPEL POUR LES DEMARCHES A SUIVRE CONCERNANT LA CARTE GRISE***

*Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.*

*Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :*

- *Sur internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>*

- *Via un garage automobile agréé par la Préfecture : Trouvez un [garage en Charente-Maritime](#)*

*Pour en savoir plus sur le prix de la carte grise et éviter les arnaques, merci de consulter [ce guide pratique](#).*



## **Pour une authentification de signature**

### **Pensez à prendre rendez-vous auprès du Secrétariat**

Le demandeur doit être muni d'une pièce d'identité et ne pas signer ni dater les documents avant. Cette formalité n'a pas pour effet d'authentifier le texte en marge duquel la signature est apposée. La légalisation d'une signature sert à authentifier la signature d'actes sous seing privé par un contreseing officiel (signature officielle).

#### **Pièces à fournir :**

- **une pièce d'identité** : carte d'identité, passeport, permis de conduire permettant l'identification de la personne, carte de séjour en cours de validité ou carte de séjour périmée avec récépissé de renouvellement. En cas de perte ou de vol de la pièce d'identité, le signataire doit obligatoirement se présenter avec la déclaration de perte ou de vol de sa pièce d'identité et une des pièces d'identité exigées pour voter.
- **un justificatif de domicile** : quittance de loyer mentionnant le nom du propriétaire, facture EDF, facture de téléphone fixe ou portable ...

Si l'utilisateur est domicilié chez un tiers, il doit fournir une attestation de l'hébergeant et un justificatif de domicile de l'hébergeant ainsi que la copie de sa carte d'identité.

*Attention : les agents publics des mairies ne peuvent traiter des documents en langue étrangère non traduits en français.*

## NOUVEAUX RÉSIDENTS ET NOUVELLES ENTREPRISES

### **Pourquoi est-il important de déclarer tout changement dans la composition de votre foyer : départ ou arrivée ?**

La redevance est facturée en fonction du nombre de personnes vivants dans chaque foyer pour un ramassage par semaine, le lundi matin. Si vous arrivez dans notre commune ou si vous nous quittez, si votre foyer compte une (des) personne (s) en plus ou en moins (naissance, décès, mariage, pacs, colocation, concubinage, départ ou retour d'un étudiant...) ou en cas de changement de locataires, il est nécessaire que le service qui gère la redevance communautaire en soit avisé.

**Il est indispensable que vous signaliez au Secrétariat de la Mairie la date effective de tout changement.**

Votre redevance est calculée au prorata de la durée de l'occupation du foyer ou de la résidence, suivant le nombre de personnes réelles avant et après l'arrivée (ou le départ). Tout mois entamé est dû.

La redevance peut être réglée en deux mensualités.

**Pour toute modification de situation, les pièces justificatives doivent être présentées au secrétariat dans un délai de trois mois afin que le changement de situation soit pris en compte dans l'année en cours.**

Un conteneur à ordures ménagères est distribué à chaque foyer : 120 litres pour un foyer de 1 à 3 personnes ; 240 litres pour un foyer de plus de 4 personnes. Chaque conteneur est identifiable par le service de collecte. La collecte par conteneur est ainsi effectuée dans de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité pour le personnel.

## DECHETTERIES

L'accès à la déchetterie de TRIZAY, PLASSAY et CORME ROYAL nécessite dorénavant de posséder une vignette sur le véhicule et non plus un badge d'accès à demander en mairie.



Plassay	Trizay	Corme-Royal		
		Été	Hiver	
Lundi	09h00 - 11h50 13h45 - 17h30	09h00 - 11h50 13h45 - 17h30	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00
Mardi	13h45 - 17h30	09h00 - 11h50 13h45 - 17h30	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 17h00
Mercredi	09h00 - 11h50 13h45 - 17h30	09h00 - 11h50 13h45 - 17h30	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 17h00
Jeudi	13h45 - 17h30	09h00 - 11h50 13h45 - 17h30	Fermée	Fermée
Vendredi	09h00 - 11h50 13h45 - 17h30	09h00 - 11h50 13h45 - 17h30	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 17h00
Samedi	09h00 - 11h50 13h45 - 17h30	09h00 - 11h50 13h45 - 17h30	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 17h30

### **Distribution du Courrier**



Afin de faciliter la distribution du courrier et d'éviter des pertes ou des erreurs, il est demandé par la Poste que tous les habitants inscrivent de façon claire et lisible leurs noms, et n° de maison sur les boîtes aux lettres.





France services

# CŒUR DE SAINTONGE

Accueil  
Aide  
Orientation  
Accompagnement  
Atelier



Nos agents vous accompagnent dans vos démarches du quotidien en toute confidentialité. N'oubliez pas votre pièce d'identité en cours de validité.

## EMPLOI FORMATION INSERTION



## VIE PRATIQUE

### PÔLE EMPLOI

Aide à la recherche d'emploi  
pole-emploi.fr

#### Pièces à fournir

- Numéro d'identifiant
- Mot de passe
- Un CV papier ou sur clé USB

### CAP EMPLOI

Accompagnement et maintien dans l'emploi des personnes handicapées  
capemploi17.com

### MISSION LOCALE

Insertion professionnelle et sociale des jeunes 16/25 ans  
Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

#### Pièces à fournir

- Un CV
- Un RIB
- Carte vitale et son attestation

### DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Présence 1/2 journée par semaine

#### Pièces à fournir

- Identifiant fiscal
- Code confidentiel

### CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE

Démarches administratives et numériques

### JUSTICE

Accompagnement face à un litige, un conflit ou une infraction

### LA POSTE



## MOBILITÉ

### SERVICE DE LOCATION DE VÉHICULES LOCOMOB

Service d'aide à la mobilité

### ASSOCIATION BOIFFIERS BELLEVUE

Centre social

### VALS DE SAINTONGE MOBILITÉ

Accompagnement vers une mobilité autonome

### ASSOCIATION SAINT FIACRE MOBILITÉ

Diagnostic mobilité et garage solidaire

## VIE FAMILIALE



### CARSAT

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail  
carsat.fr

#### Pièces à fournir

- Numéro de Sécurité Sociale (carte vitale)
- Adresse e-mail
- Mot de passe

### CAF

Caisse d'allocations familiales  
caf.fr

#### Pièces à fournir

- Numéro d'allocataire (sur courrier CAF)
- Code confidentiel à 8 chiffres
- 3 derniers bulletins de salaire
- Dernier avis d'imposition

### AGIRC ARRCO

Retraite complémentaire  
agirc-arrco.fr

### CPAM

Caisse primaire d'assurance maladie  
ameli.fr

#### Pièces à fournir

- Numéro de Sécurité Sociale (carte vitale)
- Code confidentiel

### MSA

Mutualité sociale agricole - msa.fr

#### Pièces à fournir

- Numéro de Sécurité Sociale (carte vitale)
- Code confidentiel MSA
- 3 derniers bulletins de salaire
- Dernier avis d'imposition
- Adresse e-mail et mot de passe

### MODES DE GARDE PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE

- Relais Assistants Maternels
- Crèche / Multi-accueil
- Accueils de loisirs
- Secteur Jeunesse

## ESPACE NUMÉRIQUE



### EN ACCÈS LIBRE OU ACCOMPAGNÉ

Accompagnement aux services en ligne (CAF, Pôle Emploi, CARSAT, CPAM...)

Création de boîte mail  
Service carte grise et permis

## LOGEMENT



Logements sociaux des communes

- Prendre contact auprès des mairies

## FRANCE SERVICES C'EST :

- Un lieu d'écoute
- Accueillir, informer, orienter
- Aider à l'utilisation des services en ligne
- Accompagner dans les démarches administratives

### VENEZ NOUS RENCONTRER

34, rue Nationale  
17 250 Saint Porchaire  
Tél : 05 46 73 19 90  
franceservices@coeurdesaintonge.fr

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi : 9h à 12h30 / 16h à 19h  
Mercredi : 9h à 12h30 / 14h à 16h  
Jeudi : 9h à 12h30  
Vendredi : 9h à 12h30 / 14h à 16h  
Samedi : 9h à 12h





## Enedis facilite le déploiement du très haut débit auprès des collectivités locales et des opérateurs

Bonjour Monsieur le Maire,

En Charente-Maritime, pour faciliter le déploiement de la fibre optique, Enedis met à disposition les supports de distribution publique d'électricité pour l'installation des câbles de fibre optique. Depuis 2016, des conventions multipartites sont signées avec le Conseil départemental, le SDEER et les opérateurs chargés du déploiement du très haut débit.



Visualisez la vidéo « Enedis, acteur engagé dans le déploiement du Très Haut Débit », en cliquant sur l'image ci-contre.

« La fibre optique est essentielle pour la vie économique des entreprises comme pour la vie quotidienne des charentais-maritime. Les élus sont sensibles à la possibilité d'installer les câbles de fibre optique sur les poteaux électriques, évitant ainsi des implantations de poteaux supplémentaires dans le paysage de nos communes. La collaboration d'Enedis est appréciée dans ce sens. »

Sandra BOUDRA,  
Directrice de l'AMF 17

En Charente-Maritime depuis janvier 2019 :

**4 585 études**  
réalisées par Enedis

**19 jours**  
de délai moyen de réponse  
aux opérateurs

**9 353 supports**  
déjà utilisés pour accueillir  
la fibre optique



## JE JETTE

PRODUITS D'HYGIÈNE



PETITS OBJETS CASSÉS, MÉGOTS\*, SACS ASPIRATEURS, ÉPONGES...



LES RESTES ALIMENTAIRES ET ÉPLUCHURES AU COMPOST!



**cyclad**  
Tous les déchets ont de l'avenir



## LE VERRE

BOUTEILLES EN VERRE



BOCAUX ET POTS EN VERRE



LES INTERDITS :  
verre de vaisselle,  
pots de fleurs,  
porcelaine, faïence,  
ampoules

**cyclad**  
Tous les déchets ont de l'avenir



## LE COMPOSTAGE

DÉCHETS DE CUISINE :  
ÉPLUCHURES, FANES,  
RESTES DE REPAS,  
COQUILLES D'ŒUFS,  
MARC DE CAFÉ,  
ESSUIE TOUT...



DÉCHETS DE JARDIN :  
FEUILLES, TONTES,  
RÉSIDUS DU POTAGER,  
TAILLES,  
PAILLES ET FOINS...



**cyclad**  
Tous les déchets ont de l'avenir



## C'EST SIMPLE, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !



Bouteilles et flacons  
en plastique



Barquettes en plastique  
ou en polystyrène



Briques  
alimentaires



Emballages en métal  
(acier et aluminium)



Plastiques souples



Pots et gobelets  
en plastique



MIEUX TRIER,  
C'EST PENSER À DEMAIN  
CYCLAD.ORG

**cyclad** TRANSITION  
économique  
circulaire  
Tous les déchets ont de l'avenir

## LES PAPIERS ET PETITS CARTONS



PUBLICITÉS  
ET PROSPECTUS



JOURNAUX  
ET MAGAZINES



COURRIERS  
ET PAPIERS DE BUREAUX



CATALOGUES  
ET ANNUAIRES



ENVELOPPES,  
ENVELOPPES À FENÊTRES



AUTRES PAPIERS  
(LIVRES DE POCHÉ, CARNETS)



PETITS CARTONS



LES INTERDITS :  
papiers gras ou salés,  
films plastiques,  
gros cartons

**cyclad**  
Tous les déchets ont de l'avenir

TRANSITION  
économique  
circulaire



# RECYCLAGE

Des millions de téléphones dorment dans nos tiroirs, il est temps de les réveiller.

À l'initiative d'Orange et d'Emmaüs, les téléphones mobiles sont collectés, triés et recyclés. Pour effectuer le tri, Orange fait appel à l'entreprise d'insertion Les Ateliers du Bocage, membre du mouvement Emmaüs. Les Ateliers reconditionnent les portables en bon état (10%). Pour les autres, ils effectuent le traitement des matières non recyclables et la récupération des matériaux pouvant être réutilisés.



Un bac est à votre disposition à la mairie



## MAÎTRE ET CHIEN

Les bons réflexes. Il a été constaté une recrudescence de déjections canines sur les trottoirs et bords de chemins. Pour la propreté de notre village, merci de bien vouloir ramasser les crottes de vos toutous. Cela est obligatoire sous peine d'amende.

**LA VITICULTURE RECRUTE !**

**QUI SOMMES-NOUS ?**  
L'association Aider17 Emploi Agricole est un Groupement d'Employeurs en Charente-Maritime, qui apporte un service de proximité en mettant du personnel à disposition des exploitants adhérents à celui-ci.

Nous sommes votre employeur  
C'est avec nous que vous signez votre contrat de travail.  
Nous vous indiquons les exploitations sur lesquelles vous devez vous rendre et nous vous rémunérons.

**NOUS AVONS OPTÉ POUR LA DÉMATÉRIALISATION !**

**UN FONCTIONNEMENT TRIPARTITE :**

- LE SALARIÉ**  
Travaille sous la responsabilité de l'exploitant et signe son relevé d'heures.
- L'EXPLOITANT**  
Recrute le salarié, organise les plannings, et assure le suivi.
- AIDER 17 EMPLOI AGRICOLE**  
Le salarié signe un contrat de travail et est rémunéré chaque mois par Aider17 Emploi Agricole.

**AU TRAVAIL, J'Y VAIS AUTREMENT !**

aid17emploiagricole

**DES PROFESSIONNELS DU REMPLACEMENT FORMÉS ET QUALIFIÉS**

BÉNÉFICIEZ D'UNE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE :

- FORMATION
- MANDATS PROFESSIONNELS ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
- MANDAT SYNDICAL
- CONGÉ MATERNITÉ
- CONGÉ PATERNITÉ
- MALADIE / ACCIDENT
- CONGÉS / LOISIRS

**PENSEZ À VOUS, OSEZ LE REMPLACEMENT !**

**FORMEZ-VOUS SEREINEMENT**  
Faites-vous remplacer !

**UN SERVICE PERSONNALISÉ**  
réactif et clé en main

Contactez-nous  
**05 46 97 53 38**  
contact@aid17emploiagricole.fr  
1 Bd de Vladimir - CS 60262 - 17105 SAINTES Cedex

aid17emploiagricole  
msa SERVICES



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



UNION EUROPÉENNE

## ZOOM sur... La Cistude d'Europe !

*Cistude d'Europe* ©A.BOULLAH/LPO

*Au hasard d'une promenade sur le territoire, les plus chanceux d'entre vous ont probablement eu le privilège d'admirer une magnifique petite tortue noire ponctuée de multiples points jaunes. A peine aviez-vous le loisir de vous émerveiller devant sa beauté que la voilà plongée en sécurité dans l'eau ! Rassurez-vous, cette apparition n'était pas le fruit de votre imagination ! Vous étiez face à une Cistude d'Europe (Emys orbicularis)!*

Marais, fossés, canaux, étangs, mares et cours d'eau lents figurent parmi les habitats fréquentés par cette espèce vivant dans les zones humides aux eaux douces, calmes et ensoleillées. La Cistude d'Europe, animal à « sang-froid », affectionne particulièrement les endroits calmes et bien ensoleillés. Ainsi, aux premiers rayons de soleil, il est possible de l'observer, installée sur les berges ou les troncs d'arbres afin de prendre de longs bains de soleil. Cette petite tortue aquatique locale apprécie les fonds vaseux et la végétation aquatique dense qui lui fournissent abris et nourriture en abondance. Prédatrice, le régime alimentaire de la Cistude d'Europe est très varié. Au menu de ce reptile : vers, mollusques, insectes, crustacés mais aussi, occasionnellement, poissons morts et amphibiens voire certains petits rongeurs !

Cette tortue d'eau douce, rare et menacée, est strictement protégée sur l'ensemble du territoire français (arrêté du 19 novembre 2007). Présente localement sur le territoire, la Cistude d'Europe est l'une des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 des Landes de Cadeuil. Cette tortue indigène souffre de la régression et de la dégradation des zones humides mais aussi de la concurrence avec la Tortue de Floride, espèce américaine souvent relâchées dans les milieux naturels par leurs propriétaires.

D'octobre à mars, la Cistude d'Europe peut hiverner sur la terre ferme, à proximité des zones humides fréquentées à la belle saison pour la reproduction. Les accouplements se déroulent en avril-mai et donneront lieu à une ponte de 3 à 13 œufs blancs entre mi-mai et mi-juillet, sur des sols sableux ou meubles, hors zones inondables. Une exposition favorable permet d'atteindre rapidement, chaque matin, les 20°C nécessaires au développement des embryons des œufs déposés par la femelle dans les 10 à 12 premiers centimètres de sol. Une topographie idéale exclut, par ailleurs, la submersion, qui ne doit en aucun cas s'opérer sur les œufs en développement, car contrairement aux adultes, les embryons ne tolèrent pas l'eau ni l'humidité ! Ces zones de ponte peuvent être situées jusqu'à plusieurs centaines de mètres du cours d'eau. Ne vous étonnez donc pas si vous observez ces tortues assez loin des milieux humides. C'est qu'elles peuvent être en train de chercher des zones de ponte !

Janvier 2021, LPO.



Contact :

Marion JANSANA – LPO

Animatrice du site Natura 2000 des Landes de Cadeuil

8 Rue du Docteur Pujos – CS90263

17305 ROCHEFORT CEDEX

[marion.jansana@lpo.fr](mailto:marion.jansana@lpo.fr)

Site internet du site Natura 2000 :

<http://landesdecadeuil.n2000.fr/>

*Cistude d'Europe* ©C.AUSSAGUEL/LPO



## Travaux/Réalisations



Chez Marcou

### Revêtement ECF (Enrobé Coulé à Froid)

L'ECF est constitué d'une émulsion de bitume polymère et de granulats concassés. D'un coût plus faible qu'un enrobé à chaud, il permet aussi de réduire la durée du chantier avec un impact environnemental également plus faible. Ce revêtement assure une étanchéité de la chaussée contre les eaux de ruissellement. Il renouvelle la rugosité de la route garantissant une meilleure adhérence des véhicules. Utilisé sur une petite portion de route pour la première fois sur la commune, cet essai aura donc valeur de test, pour l'avenir.



Pas d'Oie



**Aménagement d'un vestiaire** pour le personnel communal féminin intervenant à l'école, avec casiers individuels.



### Aménagement de la pièce du local abri bus

Pose d'un plafond avec isolation, réfection du sol, peinture des murs et installation d'un point d'eau. Petit local qui pourra servir pour une association, voir comme petit cabinet de santé (notre idée première) avec le parking à côté.

**Aménagement de la garderie**, mise en place des mesures sanitaires pour le Covid 19, avec la création d'espaces séparés pour chaque classe.



### Abattage du tilleul dans la cour de l'école.

Avec son tronc creux, il représentait un danger potentiel pour les enfants, soit un risque de chute éventuelle soit un refuge pour des nids ou des essaims d'insectes piqueurs (abeilles, guêpes, frelons ...)



## Acquisitions

### Achat d'un nébuliseur portatif

Cet appareil permet de désinfecter les surfaces et l'air d'une pièce de façon automatisée. Il diffuse un ensemble de produits biodégradables. Utilisé régulièrement, il permettra de maintenir le risque infectieux au plus bas (situation de Covid actuellement). S'il est utilisé de façon plus ponctuelle, contre une épidémie de gastroentérite à l'école par exemple, son action curative sera alors un atout indéniable.



### Acquisition d'une armoire positive

Renouvellement d'une « chambre froide » pour la cantine. Investissement indispensable pour garantir la sécurité alimentaire des denrées utilisées pour les repas et répondre aux normes sanitaires.

## Projets

### Un nouveau lotissement

Ce projet initié au cours du mandat précédent prend forme aujourd'hui. En effet, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) permet la construction d'habitations sur une partie du terrain dans le prolongement du lotissement des Iris (terrain à proximité de l'église, dans lequel est tiré le feu d'artifice, l'été). La commune collabore avec le syndicat départemental de voirie. Ainsi, le conseil municipal en date du 21 janvier, vient de confier au syndicat de voirie, la maîtrise d'œuvre de ce lotissement qui comprend à la fois toutes les démarches administratives et techniques notamment : la division parcellaire et le bornage, la création des voies d'accès avec bordures et trottoirs, la localisation des différents réseaux (eau, électricité, téléphone ...). Le syndicat départemental de voirie nous présentera deux propositions qui seront étudiées par le conseil municipal pour choisir, apporter des modifications si nécessaire, avant validation. Le PLU prévoit l'implantation d'une quinzaine de maisons sur ce terrain.





### Mise en lumière de l'église

Le conseil vient de décider de remettre à neuf l'éclairage public pour la mise en lumière de l'église. Il s'agit d'une reprise complète avec le remplacement des câbles, des lanternes et autres projecteurs et passage en système Led bien plus économique et moderne. Les travaux seront confiés au SDEER (le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural). En contrepartie, le SDEER prendra à sa charge 50 % du montant de l'investissement.

### Réfection de la toiture de la salle des fêtes côté cuisine

Après plusieurs interventions de simples réparations avec remplacement de quelques tuiles seulement, le conseil a décidé de rénover totalement cette partie de bâtiment. En effet, au fil du temps et avec les pluies importantes de ces dernières semaines, les tuiles se sont détériorées et sont devenues de plus en plus poreuses. Elles seront donc remplacées très prochainement.



### La DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Le schéma de la défense incendie de notre commune, proposé par la RESE vient d'être validé par le SDIS 17 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente Maritime). Nous pouvons donc passer à l'étape suivante, la mise en place des premières défenses contre l'incendie. Pour 2021, le conseil municipal a décidé de financer les six poteaux incendie du programme. 2022 sera consacrée aux premières citernes souples. Les poteaux sont les éléments les plus simples à installer puisqu'il s'agit de positionner des bouches incendie sur les canalisations enterrées du réseau, présentant un diamètre et un débit suffisant. Si le coût est élevé (environ 3189 €/poteau), pour information, l'état participe à hauteur de 60 %, le département 20 %, le reste à charge pour la commune sera donc de 20 %. En outre devant l'ampleur de la tâche, le conseil a décidé de créer une commission spécifique de la défense incendie avec comme membre madame BELLET Gisèle et messieurs ROY Bruno, BOURSIQUOT Frédéric et DRUJEON Jean Yves.





# Médiathèque

## Quoi de neuf à la médiathèque ?

Bonjour à tous, l'équipe de la médiathèque poursuit ses actions :

Nous recevons tous les vendredis matin par petits groupes et sur inscriptions les tout-petits, 0-3 ans pour un temps de lecture et de manipulation de livres. L'animation débute à 10h.

Nous accueillons les classes de l'école (de la petite section de maternelle au CM1) toutes les semaines sur un temps de lecture puis de prêt, afin de permettre aux enfants de choisir et sélectionner un document, de conserver le livre et l'amener à la maison et donc de se familiariser avec la lecture et les histoires.

Nous renouvelons les rayonnages régulièrement pour que vous puissiez avoir un large choix et nous répondons à vos demandes grâce au système de commandes de la médiathèque départementale.

Nous laissons à la disposition des usagers un ordinateur accessible au public.

## La médiathèque est ouverte

le mardi après-midi de 14h à 18h

le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

le samedi matin de 10h à 12h

## Nous contacter

Tél : 05.46.93.33.93

[bibliotheque.saintegemme@laposte.net](mailto:bibliotheque.saintegemme@laposte.net)



<https://www.facebook.com/mediatheque.saintegemme>

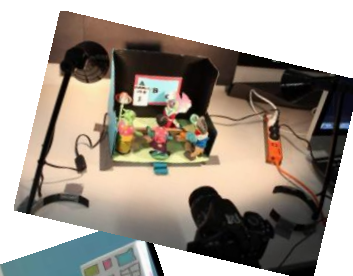


## Activités réalisées le Mercredi au local Jeunes

**09 Décembre 2020**



**10 Février 2021**



**24 Février et 3 Mars 2021**



## Information inscription à l'école de Sainte Gemme pour l'année 2021-2022

L'entrée en petite section concerne les enfants nés en 2018. Les inscriptions à l'école de Sainte Gemme, pour la rentrée de septembre 2021, auront lieu le Lundi 10 Mai 2021 de 8h30 à 18h00.

Pour prendre rendez-vous, vous devez contacter la directrice au 06.28.11.29.51.

Pour l'inscription, vous avez besoin du livret de famille, du carnet de santé et du certificat de radiation (si votre enfant était déjà scolarisé dans une école).

Cordialement,

Delphine Tailhardat, directrice de l'école de Sainte Gemme



Cette année, Covid oblige, le goûter de Noël a eu lieu le Mardi 15 Décembre pour la maternelle et les CP et le Vendredi 18 Décembre 2020 pour les CE et CM.

Accompagnés des enseignants et du personnel encadrant, les enfants se sont régalés autour d'un chocolat chaud, d'un jus d'orange, de donuts, d'un père Noël en chocolat et de pâtes de fruits, le tout dans une ambiance conviviale.



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans.

## S'est-il fait recenser ?

A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : le recensement est obligatoire.

### QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

### POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) \*. Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

### COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

#### PAR INTERNET

- 1- Créez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- 2- Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3- Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4- Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 - Suivez les instructions.

#### A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

\* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.



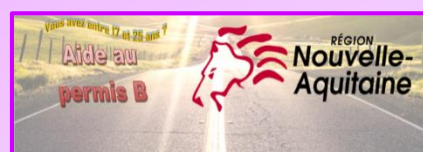
## AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

L'obtention du Permis du Conduire est une étape souvent essentielle dans l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté de nos jeunes concitoyens. Avec la mobilité qu'elle leur permet, la conduire propose aux jeunes l'apprentissage de responsabilités importantes, en même temps qu'elle élargit leurs horizons personnels, culturels, et bien entendu professionnels.

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite accompagner les jeunes dans ce parcours d'apprentissage, et un dispositif régional est proposé aux jeunes domiciliés notamment dans les territoires ruraux. Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 400 € à 1 200 € pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du règlement d'intervention en vigueur et dont vous pourrez prendre connaissance sur : [www.aidepermisdeconduire.fr](http://www.aidepermisdeconduire.fr)

A titre indicatif, sont éligibles les jeunes titulaires d'un diplôme de la filière professionnelle et agricole (ex : BEP, CAP, BAC Pro, Brevet Professionnel, Titre ou Certificat de Qualification Professionnel...) s'engageant vers une insertion professionnelle à l'issue de leur diplôme.

Région Nouvelle-Aquitaine  
Service Relation à l'Usager  
05 49 38 49 38







## Le plan #1jeune1solution pour soutenir l'emploi des jeunes



Prime à l'embauche, apprentissage, service civique, formation à des métiers d'avenir, parcours d'insertion... le plan #1jeune1solution, c'est une série de mesures pour accompagner massivement et efficacement les jeunes pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19 et la crise économique qui en découle. L'aide à l'embauche mise en place dans le cadre de ce plan, vise à favoriser l'embauche des jeunes de moins de 26 ans par l'instauration d'une compensation forfaitaire de cotisations sociales.

Découvrez toutes ces mesures sur [travail-emploi.gouv.fr/emploi-jeunes-plan-1-jeune-1-solution](http://travail-emploi.gouv.fr/emploi-jeunes-plan-1-jeune-1-solution)

## Concrètement ?



L'aide s'applique aux embauches entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 janvier 2021. Elle sera versée par l'Agence de services et de paiement pour le compte de l'État.

L'employeur percevra l'aide sur un rythme trimestriel pendant une durée maximale d'un an.

### Exemple

Le gérant d'une PME recrute à temps plein, en septembre 2020, un jeune de 21 ans rémunéré 1800€ bruts par mois. Il pourra bénéficier d'une aide de 4000€ bruts qui compensera le montant de ses cotisations pour une année complète.

Si vous avez besoin d'une assistance dans vos démarches, vous pouvez contacter le numéro vert :

0 809 549 549 Service gratuit + prix appel



Plus d'infos sur : [travail-emploi.gouv.fr/aide-embauche-jeunes](http://travail-emploi.gouv.fr/aide-embauche-jeunes)

#1jeune1solution



## AIDE À L'EMBAUCHE DES JEUNES

Jusqu'à 4000€ d'aide aux entreprises pour recruter un jeune de moins de 26 ans

# Aide à l'embauche des moins de 26 ans : l'État se mobilise pour l'emploi des jeunes

## Pour tous les employeurs



Toutes les entreprises et toutes les associations peuvent demander cette aide.

### Les conditions

- Une embauche entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 janvier 2021
- Un jeune de moins de 26 ans en CDI, en CDI intérimaire ou en CDD de 3 mois minimum
- Une rémunération jusqu'à deux fois le montant horaire du SMIC
- L'aide vise les embauches nouvelles : le renouvellement d'un contrat débuté avant le 1<sup>er</sup> août 2020 n'ouvre pas droit à l'aide
- Si l'employeur rompt le contrat avant une période de 3 mois, il ne reçoit pas l'aide
- Aucun licenciement économique sur le poste concerné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

## Jusqu'à 4000€



Une aide jusqu'à 4000€ par salarié. Ce montant est proratisé en fonction du temps de travail et de la durée du contrat. Son versement s'étale sur un an, par tranches trimestrielles.

L'aide n'est pas cumulable avec une autre aide de l'État liée à l'insertion, l'accès ou le retour à l'emploi au titre du salarié concerné. Elle n'est pas due pour les périodes pendant lesquelles le salarié est placé en activité partielle.

## Une démarche simple et dématérialisée



Les demandes d'aide sont à adresser à l'Agence de services et de paiement (ASP) via une plateforme de téléservice ouverte à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

L'employeur dispose de 4 mois à compter de la date d'embauche du salarié pour faire sa demande.

### Bon à savoir

→ Chaque trimestre l'employeur devra fournir une attestation de présence du salarié.







Développer une culture de l'engagement

Rendre service à la Nation

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

## 12 jours au service de la Nation

Offrez une Mission d'Intérêt Général à un jeune volontaire du SNU

Avec le Service National Universel, le Gouvernement souhaitait renforcer la cohésion sociale et développer la culture de l'engagement. Cette volonté s'est renforcée avec la crise sanitaire, aujourd'hui il souhaite d'autant plus favoriser les démarches d'engagement des jeunes volontaires du SNU afin de développer la solidarité et le renforcement du lien social.

Il s'agit de permettre aux volontaires d'être utiles aux autres et de ressentir l'importance de l'action pour la collectivité ; les MIG constituant notamment, au-delà de la mission elle-même, une opportunité pour faire découvrir à un grand nombre de jeunes, et à un âge déterminant pour les projets d'orientation, un secteur d'emploi.



Plateforme de dépôt : [www.snu-mig.fr](http://www.snu-mig.fr)

**La Mission Locale de la Saintonge accompagne** dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnel **les jeunes âgés de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire.

Un RDV avec un conseiller permet :

- de définir un projet
- de trouver un emploi
- de chercher une formation
- d'être aidé dans la vie quotidienne (mobilité, logement, santé, etc ..)
- d'accéder à des dispositifs d'accompagnements financés par l'Etat tel que la Garantie Jeunes par exemple.

Trouvez toutes les infos sur [www.milo-saintonge.asso.fr](http://www.milo-saintonge.asso.fr)



MC lexicque du printemps : Complétez les phrases avec les mots de la liste. Vérifiez. Trouvez la phrase de l'image. Fêtez-vous le printemps dans votre pays ?

**HORIZONTELEMENT**

- Les premiers sont délicieux après l'hiver.
- Les cerisiers sont .....
- Splendide fleur jaune .....
- L'herbe ..... dans les prés.
- En ....., ne te découvre pas d'un fil. Pourquoi?
- Les oiseaux ..... reviennent des pays chauds.
- En ....., fais ce qu'il te plaît. Pourquoi?
- Le Printemps est un grand ..... à Paris.
- Les gens reçoivent l'énergie du ..... du haut de la pyramide. À quel endroit?
- C'est l'..... de ma grand-mère qui fête ses 92 printemps!

LEXIQUE DU PRINTEMPS

**VERTICALEMENT**

- Le printemps est l'une des quatre .....
- Elle pollinise les fleurs des arbres fruitiers.
- Grande fête avec des cloches et des œufs en chocolat.
- Les ..... sortent des bourgeons des arbres.
- Les animaux ..... souvent à cette saison.
- Les giboulées sont un mélange de neige et de .....
- Le printemps de Bourges est un ..... de musique.
- Le ..... met des tulipes dans son jardin.
- Prénom de Stravinsky. Qu'est-ce qu'il a composé?

Liste : festival, avril, magasin, feuilles, fleuris, pousse, légumes, naissent, Igor, migrateurs, Pâques, jonquille, abeille, soleil, saisons, anniversaire, pluie, mai, jardinier.



# Face à la délinquance



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse. Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

## Quels sont les risques ?

Vous êtes particulièrement exposés aux cambriolages, escroqueries, abus de faiblesse, pickpockets, vols à l'arraché, arnaques sur internet.

## Si vous êtes victimes :

- N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens.
- En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants.
- Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.

**PROTÉGEZ-VOUS**

**AYEZ LES BONS RÉFLEXES**

 <p>Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.</p>	 <p>N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien, ...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.</p>
 <p>Privilégiez vos déplacements (commerces, banques...) en vous faisant accompagner.</p>	 <p>Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé ("https").</p>
 <p>Les policiers et les gendarmes sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.</p>	 <p>Évitez de détenir trop d'espèces : privilégiez les paiements par carte bancaire.</p>
 <p>Bénéficiez de l'opération <b>"tranquillité seniors"</b> : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile lorsque les circonstances le justifieront.</p>	 <p>Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.</p>
 <p>Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le <b>17</b> ou le <b>112</b>. Votre appel sera pris immédiatement en compte.</p>	 <p>Au distributeur automatique de billets, soyez vigilants et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.</p>
 <p>Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.</p>	 <p>Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.</p>





**pour tous, toute la vie, partout**

L'ADMR (Association d'aide à domicile en milieu rural) est le 1<sup>er</sup> réseau associatif français de service à la personne. En Charente Maritime, ce sont 453 communes desservies et 25 communes, soutenues et accompagnées par la fédération départementale dont le siège est à Saintes. Toutes les associations locales sont certifiées NF « Services aux personnes » et la Fédération départementale est certifiée ISO 9001 et ISO 45001. Ces certifications s'appuient sur une déontologie propre au secteur et garantissent la qualité, la fiabilité et le sérieux du service fourni.

L'association ADMR est présente à Pont l'Abbé d'Arnoult depuis 1955. Elle propose ses services sur 16 communes dont la vôtre à plus de 30 salariés, AVS et professionnelles de l'aide à domicile. En 2019, ce sont plus de 32 000 heures servies sur le

secteur et 219 personnes aidées.

Notre principale activité est l'aide et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie par l'âge ou le handicap (toilette, habillage, préparation des repas, ménage, repassage, courses...). Nous intervenons souvent plusieurs fois par jour au domicile suivant les besoins. Nous sommes également au service des foyers plus jeunes pour la garde d'enfants et le soutien aux tâches ménagères.

Céline, notre assistante de gestion est à votre disposition pour vous conseiller, répondre à vos questions et vous proposer un devis sans engagement de votre part. Les bénévoles de l'association peuvent vous aider (à notre bureau ou à votre domicile) à monter vos dossiers de demandes d'aide auprès des organismes sociaux, (CAF, PMI, Caisses de retraite, mutuelles et bien sûr le

Département avec l'APA). Et vous profitez sans condition, de 50% de crédit d'impôt sur votre reste à charge.

Afin de maintenir la qualité de ses services, l'association de PAA est à la recherche de salariés qualifiés dans l'aide à domicile mais aussi de bénévoles. Les bénévoles sont un maillon indispensable au bon fonctionnement de l'ADMR. Ils sont en contact avec les bénéficiaires par des appels téléphoniques ou des visites à domicile réguliers, pour l'évaluation des besoins et la signature des contrats. Ils connaissent bien nos communes rurales et leurs habitants et agissent pour que l'aide apportée soit au plus près des besoins. Si vous avez un peu de temps libre et l'envie d'être utile... N'hésitez pas à nous rejoindre même pour quelques heures par mois, à votre rythme. Nous vous accueillerons avec plaisir.

Françoise BRUN, Présidente Association ADMR

Mairie Pont l'Abbé d'Arnoult, 1<sup>er</sup> étage (avec ascenseur)

05.46.97.06.28 (Accueil sur Rendez-vous en période de confinement)





## NOS SERVICES



LOCATION et ACHAT de matériel



LIVRAISON GRATUITE À DOMICILE en Charente-Maritime



INSTALLATION À DOMICILE avec démonstration



CONSEILS PERSONNALISÉS écoute, proximité, confidentialité



SERVICE APRÈS-VENTE maintenance et dépannage du matériel



DÉSINFECTION CONFORME aux protocoles et à la législation

## OÙ NOUS TROUVER ?

### ROYAN - 17200

74, Rue Pierre Loti (en face du Marché Central)  
Tél : 05 46 85 69 71

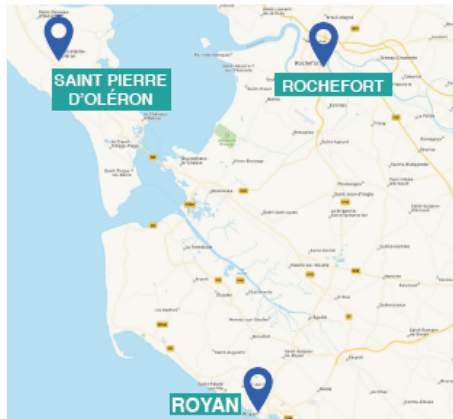
### ROCHEFORT - 17300

1, Rue Touffaire (dans le Pôle Santé)  
Tél : 05 46 89 59 27

### SAINT PIERRE D'OLÉRON - 17310

155 bis, Route des Châteliers  
(en face de la Gendarmerie)  
Tél : 05 46 76 84 40

contact@asa2m.com - [www.asamedical.fr](http://www.asamedical.fr)



ASA MEDICAL - SASU au capital de 20 000 euros - RCS Saintes 885 249 640 00017  
Siège social : 1, Rue Denis Papin à Royan - ID : 172903524 - Ne pas jeter sur la voie publique  
©-Credit photo Elite Hair International - Photos non contractuelles  
Imprimerie Galgnot - 14 Avenue Maryse Bealé - Royan

# ASA Matériel Médical



## VENTE & LOCATION



Orthopédie



Handicap



Incontinence



Maintien à domicile



Bien-Être

# ASA, Matériel Médical

Nos solutions pour votre maintien à domicile

## CONFORT & BIEN-ÊTRE



Appuis de baignoire, sièges de bain, barres d'appui, élévateurs de bain ...



BIEN-ÊTRE

Chaussures pieds sensibles, bouillottes, coussins chauffants, appareils de remise en forme ...



VOTRE SALON

Fauteuils releveurs, loupes éclairées main-libre, pinces de préhension ...



VOTRE CHAMBRE

Oraillers ergonomiques, lits médicalisés, barres d'accès lit, pyjamas (grenouillères), chaises percées ...



VOTRE MOBILITÉ

Monte-escaliers, déambulateurs, cannes, rampes, fauteuils roulants ...



VOTRE CUISINE

Serviettes de table ultra-absorbantes, ustensiles recouverts de gomme, verres ergo, fourchettes creuses, pads antidérapants ...

## ORTHOPÉDIE



Prothèses mammaires, prothèses capillaires, orthèses, chaussures orthopédiques, ceintures lombaires, attelles de chevilles, genouillères, bas de contention ...

## INCONTINENCE



Protections absorbantes homme et femme, urinoirs, alèses ...

## AIDE AU QUOTIDIEN



Piluliers semainiers, cannes pliantes, montres parlantes, téléassistance, enfiler-slips, enfiler-bas de contention, chausse-pieds ...

Écoute, conseils adaptés, consultation



## Les actions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

### **Panier garni pour les aînés de la commune :**

Pendant la 2eme quinzaine de mars, les membres du CCAS ont distribué un panier garni en substitution du repas annuel qui ne peut avoir lieu en raison de l'épidémie de la COVID 19.

Ce panier garni ne remet pas en cause le repas annuel qui aura lieu dès que les conditions sanitaires le permettront.

### **Analyse des besoins sociaux de la commune**

Pour déterminer les actions sociales à mettre en œuvre, le CCAS réalise une enquête recensant les besoins sociaux de la commune. Cette enquête sera l'occasion de nombreux échanges avec les membres du CCAS. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil et bien entendu toutes les contributions seront les bienvenues.

### **Contacter le CCAS**

Auprès du secrétariat de la Mairie au 05 46 94 71 51 ou par mail : [secretariat@mairiestegemme.fr](mailto:secretariat@mairiestegemme.fr)

*Au cœur de l'action publique municipale, le CCAS est la structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune ayant besoin d'une écoute, d'une information, d'une orientation, d'une aide ponctuelle. Il est également un relais essentiel pour toutes les demandes d'aide de la vie quotidienne.*

*Elus en charge du CCAS : madame Brigitte MOUTARD et messieurs, Jean-François DESERSON, Philippe GACHET, Bruno ROY.*

*Membres extérieurs en charge du CCAS : mesdames Marlène DEVILLERS, Lucette PORTIER, Marie-Christine TESSIER et monsieur Michel DAUMAND*

**Vous avez des problèmes familiaux, financiers, du mal à vous en sortir seul, n'attendez pas.**

### **Contactez**

Le Centre Communal d'Aide Social (CCAS) en téléphonant au secrétariat de la mairie au 05.46.94.71.51 pour prendre rendez-vous avec un membre du CCAS qui, en toute discrétion (cela est une obligation légale pour tout membre du CCAS), vous aidera à trouver une solution ou **contacter l'assistante sociale :**

**Mme MARY AU 05.46.92.38.38**

Sa permanence est à la Mairie de Pont l'abbé, tous les jeudis.

## Le nouviâ virus .

Thieu siècl' a tout tout jhust vingt ans et jh'avons déjà un nouviâ mau ; o lé ine espèce de grippe, mais bin pu mauvaise que teurtoutes les z'aut's .

O lé jhustement le sujhet de conversation dans la salle d'attente dau cabinet médical de Chante Peurot su Virus dans le pays bas saintongeais .

Bianche et Victorine attendiant zeu tour et parlant de thieu foutut virus bin entendu ! A c'qui paraît décit Victorine , o lé les chinois qui zou avant inventé pour que jhe séyons teurtous bin malades , et pour thieu y s'avant sarvit d'ine espèce d'animau qu'o y'a pas chez nous : Le pangolin qu'o s'apeule ! Y zou mangeant coume on mange nos goretts ! O nous vindrait pas à l'idée d'rend' les goretts malades !

Et thiète espèce de masque qu'o faut avouér su l'nez à m'sure qu'on est douhère ! Est-ou fatiquant !

L'aut' jhour, ma chétie vouésine ; qu'est aussi franche qu'ine âne qui thiule ! ; m'huchit dépeu sa cour de poules : Eh, faudrait p'tèt bin met' vot masque sù vot' musâ ! Vous allez m'douner le virus ! J'ai répond que son virus à lé s'guérira jhamais ! Quand on est coume toué , o lé pas dau sang qu't'as dans l'corps, o lé dau pouéson , espèce de créature ! Un masque pourra pas zou empêcher !

Jh'étions cinq dans thielle salle d'attente a avouér les z'oumerolles bin ouvartes ! Même ine jhène drolesse sù sa chaise r'gardait pu son téléphone portab' ! Olé pour dire !...

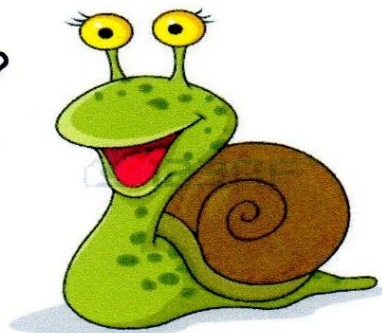
A c'qui paraît , enfin y zou disant à la télé, o n'en vint d'peurtout : d'Australie, d'Afrique dau sud , et teurjhou les angyais bin sûr...

Bianche décit à Victorine : Quand tu s'ras avec le docteur , tu y'i d'mandras si o y'a moyen d'soigner les mauvais sujhets coume ta vouésine , y d'ounras p'tet un r'mède ? Pour thieu, o y'en a pas ! Et coume a s'tint au loin, a pourra pas zou attraper ni zou douner !..

La jeune femme intervint dans la conversation et dit : Soyez rassurées mesdames, le vaccin sera vite là et pour ce qui est du virus, vous serez tranquille ; Quand au reste , je crains qu'il n'y ait pas de solution.....

### Cope âchets

O m' faudra p'tet un masque ?





# Le tour passe

Le passage du tour de France se préparait des semaines à l'avance. Ce plaisir de l'anxiété était un de nos apanages, car c'est l'apanage de ceux qui ont peu de bien goûter le peu qu'ils ont !

Bien souvent, on allait le voir avec les voisins. L'endroit pour voir passer les coureurs et la caravane était vite trouvé. C'était tout simplement le point de passage le plus près du village et déjà, malgré tout, il fallait faire une dizaine de kilomètres, plus, c'était trop ! La longue ligne droite Pons-Saintes, autour de la Jard était idéale !

C'était donc une expédition, une réelle expédition ! Il fallait arriver tôt et en repartir...quand on pouvait ! Il fallait arriver avant la caravane. Voir des véhicules aussi curieux était chose rare. On admirait le camion «quiquina Byrrh» rouge, en forme de tonneau, le camion « Ricard » jaune, les motards « Cinzano » qui montaient debout sur leurs engins, les motards de la Gendarmerie, et toujours, une vedette de l'époque, par exemple Yvette Horner (sur la « traction » de 52 à 63), enfin, les symboles de ce temps-là, précisément.

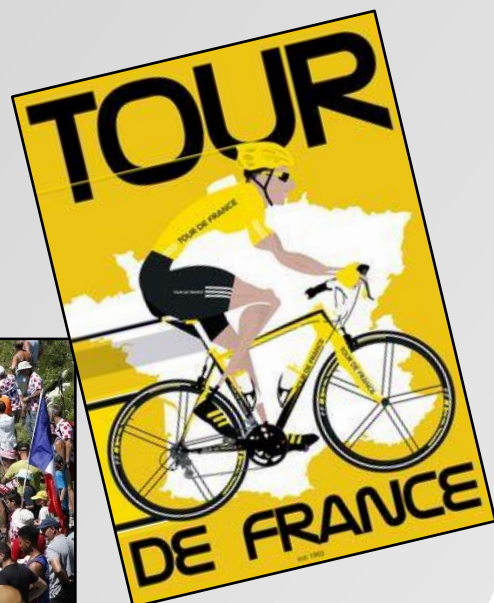
On partait donc de bon matin, à pieds ou en vélos, chacun portait une *charge à son niveau et, tant bien que mal on avait qu'à tout déballer sur l'herbe*, au bord de la route, une fois arrivé.

Pouvoir attraper un chapeau de papier ou une casquette en carton était un trophée exhibé pendant des semaines. Et si l'on avait pu voir Coppi, Bobet, Anquetil ou Darrigade ? On en avait les larmes aux yeux.

Point de photo, l'explication des souvenirs, plus tard suffirait à elle seule.

Le retour était des plus durs, mais voyait des sprints mémorables. Une telle sortie était rare et nous ne risquions pas d'être blasés, aussi cette journée avait fourni des rêves...

**Pour des semaines.**





## Comité des Fêtes

Nous avons passé l'année 2020 sans manifestation, nous espérons que cette année, nous aurons la possibilité d'en organiser quelques-unes. L'équipe du Comité des Fêtes est impatiente de vous retrouver autour d'un verre, d'un repas ou simplement passer un moment de convivialité tout en respectant les gestes barrières. Prenez soin de vous et de votre entourage.

« Toujours plus loin, toujours plus haut, toujours plus fort c'est FORT STE GEMME »

Président Bruno ROY 05.46.74.44.20/06.80.13.28.60







## STAGE DE PEINTURE AU COUTEAU

Dans une ambiance amicale, venez découvrir la technique de peinture d'huile posée au couteau sur le thème « **paysage** »

Ce stage spécialisé à cette technique vous permettra d'acquérir une véritable connaissance de cet art pictural

**Mme FOCA Pierrette « cotée DROUOT » artiste professionnelle**

animera avec un sincère désir de transmettre son savoir-faire.

Elle apportera son assistance à chaque stagiaire débutant ou confirmé,

Le travail en atelier vous permettra d'aborder la technique en profondeur :

\*construction du dessin, valeur, puissance et harmonie des couleurs\*

**Le but de ce stage est de réaliser une peinture sur toile 40x50 au couteau,**

**\*le matériel sera fourni**

\*Possibilité de se restaurer sur place ou en prenant votre pique-nique,

\*Les dates vous seront communiquées à votre inscription.

\*Horaires : 9h – 12h / 14h – 17h

\*Tarif : 80€ la journée

**Mes coordonnées :**

**Tél : 06.77.50.87.77**

**Mail : [foca.pierrette@hotmail.fr](mailto:foca.pierrette@hotmail.fr)**

**Site : [foca.guidarts.com](http://foca.guidarts.com)**







# L'ADIL

Adresse : 49 Avenue Aristide Briand, 17000  
La Rochelle - Tél : 05.46.34.41.36  
Mail : [contact@adil17.org](mailto:contact@adil17.org)  
Site internet : <https://www.adil17.org>

La mission de l'Adil consiste à offrir au public en un seul lieu, une information neutre et complète sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement :

## Domaine juridique :

- Les droits et obligations des locataires et des propriétaires (bail, loyer et charges, dépôt de garantie, état des lieux, réparations...)
- La copropriété (assemblée générale, règles de majorité, travaux, conseil syndical...)
- Les contrats (de vente, de construction de maison individuelle, de maîtrise d'œuvre, d'entreprise...)
- Les relations avec les professionnels
- Les relations de voisinage
- Les assurances de constructions
- L'urbanisme
- La réglementation sur la qualité de l'habitat (décence, insalubrité, amiante, plomb, termites...).

## Domaine fiscal :

- Le régime des impôts locaux
- L'investissement locatif

## Domaine du financement de l'accèsion à la propriété :

- Les prêts
- Les aides au logement
- Le financement de l'amélioration de l'habitat

## Ce que l'ADIL ne fait pas :

- Elle ne remplit pas la mission de défense du consommateur : si elle renseigne les particuliers sur des points précis du droit de la construction et de l'urbanisme, elle reste en dehors de tout acte contentieux ; son rôle s'arrête, en ce domaine, à orienter le public vers les organismes spécialisés.
- Elle ne remplit pas de fonction opérationnelle : constitution de dossiers, établissement de devis, gestion de fonds d'aide, assistance technique, recherche de financements, diagnostic thermique ; en ce domaine, également, l'ADIL oriente le public vers les organismes spécialisés.

## Calendrier des permanences du 1<sup>er</sup> semestre 2021

Marennes	Maison des Associations	22-24 Rue Dubois-Meynardie	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> Lundi après-midi	14h – 16h30
Rochefort (CARO)	Maison de l'Emploi	1 Avenue Maurice Chupin	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> Jeudi	9h30 – 12h30 14h – 17h
Rochefort (Point-justice)	Maison de l'Emploi	1 Avenue Maurice Chupin	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> Lundi	9h30 – 12h
Royan (CARA)	Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique	107 Avenue de Rochefort	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> Mardi	10h – 12h30 14h – 16h30
Royan (Point-justice)	CCAS	61 Bis rue Paul Doumer	Dernier Mardi du mois	10h15 – 12h45 14h – 16h15
Saintes	Annexe CDA	18 Boulevard Guillet Maillet	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> Mercredi	10h – 12h30 14h – 16h30

## Hébergements Touristiques

À **Ralette**, refait en moellons de pays, au fond de ce hameau en cul de sac, se cache ce gîte (4 personnes, 2 chambres), agréé préfecture (1 étoile) ce lieu accueille des vacanciers et leurs animaux de compagnie. Fort de cette expérience, depuis plus d'une vingtaine d'années, nous avons lié un bon nombre de liens d'amitié, ainsi que de croustillantes anecdotes rigolotes avec nos vacanciers. Nous aimons toujours autant guider nos hôtes vers des lieux insolites, pittoresques afin qu'ils découvrent et apprécient le charme de notre Charente Maritime, sa gastronomie, sans oublier l'hospitalité des Charentais.

Contact : 05.46.98.13.60



**La FROMIGERE** est une ancienne ferme qui propose 6 gîtes autour d'une belle cour centrale ombragée et entourée de grands jardins. Les gîtes proposent un confort moderne tout en gardant le charme typique de la région. C'est un lieu de rassemblement idéal pour toutes les belles occasions, un écrin pour toute votre famille ou les amis, (mariage, cousinade, séminaire, vacances...) avec une capacité d'accueil et d'hébergement exceptionnelle (plus de 60 personnes). En plus du charme de sa piscine avec sa terrasse bois exotique coulissante sécurisée, il offre le calme retiré de la campagne à l'abri de grands arbres remarquables tricentenaires (platane, marronnier) pour de grandes parties de pétanque, tennis de table, volley.

Ce gîte est idéalement situé à égale distance de Royan-Rochefort-Saintes et Marennes (20km) au plus près des plages et des villes balnéaires.

Contact : [fromigere@gmail.com](mailto:fromigere@gmail.com)

Site web : [www.fromigere.com](http://www.fromigere.com)



## LA BARRIERE

Au cœur de la région ensoleillée de la Charente-Maritime, nous vous proposons à la location cette ancienne grange de plain-pied restaurée avec goût. Un hébergement spacieux et confortable pouvant accueillir jusqu'à 4 personnes, soit une famille avec 2 enfants. Le gîte est à proximité de notre habitation, une longère restaurée dans le respect de l'architecture locale, le tout se situe à l'entrée du village de Sainte-Gemme, dans un lieu-dit nommé La Barrière.

Le gîte est classé deux épis Gîte de France et trois étoiles meublé de tourisme.

Dans le gîte vous trouverez une cuisine ouverte aménagée, un salon / salle à manger spacieux avec de nombreux équipements rendant votre séjour plus confortable.

Il y a une chambre spacieuse avec un lit king size (180x200) et un dressing, une salle de douche avec double vasques et wc indépendant. Une mezzanine avec un couchage double (140x190) supplémentaire pour des enfants de plus de 5 ans.

Sachez que notre gîte est adapté pour des enfants en bas âge avec tout le nécessaire (lit parapluie etc...).

La propriété est idéalement située et se trouve à seulement 20 minutes en voiture de la charmante cité antique de Saintes, de Rochefort ville thermale tournée vers l'océan, de Marennes cité de l'huître, Royan mais également de petits villages comme Sablonceaux, Saint Jean d'Angle ou Trizay et son abbaye.

Les animaux sont bien évidemment acceptés. Le terrain est clos et paysagé. Il permet de se ressourcer en toute tranquillité.

Plus d'informations sur notre site internet : [www.gitedelabarriere.com](http://www.gitedelabarriere.com) "





### SARL BITEAU

L'entreprise Biteau, créée il y a vingt ans, compte deux activités distinctes, liées au monde agricole et rurale.

Elle continue ses prestations pour les agriculteurs, pour les particuliers et pour les collectivités.

Ses équipements d'entretien du paysage (bras d'élagage de 7,5 m de hauteur avec lamier à 5 scies ou broyeur, broyeur d'accotement) permettent la taille de haies, d'arbres et l'entretien d'espaces enherbés.

Son enfonce piquets, avec pointerole, facilite la mise en place de clôtures ou de piquets dans les vignes.

La présence de deux machines à vendanger, associées à deux presses égouttoirs et des six bennes à vendanges, permettent la réalisation complète de la récolte des raisins.

Au siège social de l'entreprise (1 impasse de Maison Neuve - 17600 Sablonceaux), il y a une boutique pour la vente de vins charentais blancs, rouges et rosé (Indication Géographique Protégée) et de jus de raisin pétillant (sans alcool et sans sucre ajouté).

Pensez à prendre rendez-vous avant de se déplacer, pour être sûr d'être bien reçu. A bientôt. Jean-Jacques Biteau

Site web : [www.vignoble-biteau.fr](http://www.vignoble-biteau.fr)

Facebook : vignoble biteau

Mail : [sarl.biteau@orange.fr](mailto:sarl.biteau@orange.fr) - Tél: 06.08.30.45.67



### SARL CONTROLE LEVAGE POITOU-CHARENTES

Créé depuis 2013 et fort de 15 années d'expérience dans la location TP BTP, notre centre de formation est spécialisé en formations CACES R489 (chariots industriels), CACES R482 (engins de chantier), et CACES R486 (nacelles) pour lesquelles nous sommes certifiés par DEKRA CERTIFICATION. Autre certification obtenue auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, celle de centre agréé pour les formations AIPR Opérateur, Encadrant et Concepteur.

Nous dispensons également des formations pour la prévention des risques professionnels notamment : Habilitation Electrique (non électricien), Habilitation Echafaudage, Habilitation Travail en Hauteur, SST (Sauveteur Secouriste du Travail), Gestes & Postures.

Ces formations sont réalisées sur notre centre à Sainte Gemme, ou sur les sites de nos clients.

Notre particularité est de travailler en petits groupes de maximum 6 personnes en CACES, afin que les attentes de chacun puissent être prises en compte, et ainsi amener les stagiaires à la réussite.

Dernièrement notre centre a obtenu la certification Qualiopi, certification obligatoire pour les centres de formation, afin que les entreprises puissent obtenir le remboursement des formations auprès des OPCO, et que les particuliers puissent utiliser leur compte personnel de formation (CPF).

Notre équipe se compose de 5 formateurs et 2 testeurs, et en fonction des besoins, de prestataires externes.

En 2019, nos taux de réussite CACES étaient de 95.10% en Chariot, 99.24% en Engins de Chantier et 100% en Nacelle.



**Les restaurants**  
Ferme de Magné

- Carpes / Esturgeons / Poissons Blancs
- Carnassiers
- Truites
- Restaurant "Guinguette"
- Grillades, suggestions

**Pépinière**  
Ferme de Magné

- 7 hectares de loisirs
- Animaux des 5 continents.
- Jeux gonflables, promenade poney, manèges.
- Ouvert 7j/7 pendant les vacances scolaires

**PARC ANIMALIER**

**LES ETANGS de la Beausse**

- Cuisine Traditionnelle "L'ÉTABLE GOURMANDE"
- Spécialité Alsacienne "WINSTUB"
- Cuisine Marocaine "L'ESSAOURA"

Vente aux particuliers et professionnels.  
Service pépinière et espace vert.  
Ouvert du Lundi au Samedi et Jours fériés.

**Ferme de Magné**  
**TOUT UN MONDE À DÉCOUVRIR**  
INFORMATION: 05.46.91.70.33

**ELEVAGE DE GIBIER**  
**GAEC MERIT**



1 route du Moulin de Cadeuil  
17250 SAINTE-GEMME

Livraison assurée.  
N° Elevage : 17-282

05 46 06 56 59  
chmerit@orange.fr

**Entreprise**  
**VINET Yannick**

**Maçonnerie - Neuf / Rénovation**  
**Couverture - Démoussage de toiture**

**05 46 96 21 13 - 06 86 72 48 19**  
**17250 SAINTE-GEMME - Yannick.vinet@hotmail.fr**

**GARANDEAU**

**GROUPE de MATÉRIAUX de CONSTRUCTION**  
**Carrière de Calcaire**

Graves, gravillons, sables pour tous vos chantiers  
(voirie, réseaux, assainissement, décoration)

[www.garandeauf.fr](http://www.garandeauf.fr) Service commande/logistique : 05 45 83 24 45  
Responsable d'exploitation : 06 14 14 13 23

Le Fief du Lion - 17250 SAINTE-GEMME (accès depuis la D117)

**ELODIE BRAUD** Conseillère Immobilier

**f** Sainte-Gemme et ses environs

**i@D**  
Immobilier

06 50 17 48 38 - elodie.braud@iadfrance.fr

**TPJOLLY**

**TRAVAUX PUBLICS & PRIVÉS**

**TRAVAUX PUBLICS & PRIVÉS**  
**TERRASSEMENT**  
**VRD-VOIRIE-GOUDRONNAGE**  
**AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**  
**COURS - ACCÈS - PARKING**  
**PLATEFORME...**

**06.60.64.08.68 / 06.09.74.21.00**  
**TPJOLLY@ORANGE.FR 17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT**

**Carrefour market**  
Pont l'Abbé d'Arnoult  
Route de Trizay - 05 46 97 00 88

- Drive
- Location
- Station Service
- Retrait colis
- Point Pressing
- Laverie automatique
- Développement photo
- Photo d'identité

**Ouverture NON STOP**  
Du Lundi au Samedi de 8h30 à 19h30  
Ouvert le dimanche de 9h à 12h30



**LE RELAIS DE CADEUIL**  
**BAR - HÔTEL - RESTAURANT**



Tél. 05 46 22 94 13 17250 Ste GEMME  
 www.lerelaisdecadeuil.fr Lieu dit Cadeuil

Pierre-Léonique  
**Producteur**  
 Marché le mardi jeudi samedi  
 à Marennes  
 Marché le dimanche  
 à St Agnant

...et tous les jours de 17H00 à 19H!  
 Vente sur l'exploitation à Ste Gemme.

**Appelez-moi !**  
 06 48 97 25 66

**Producteur**  
 Pierre-Dominique  
 vend en vrac catégorie M2

**fruits et légumes**



5, impasse Jettillasse 17250 Ste Gemme  
**Appelez-moi ! 06 48 97 25 66**

Entreprise  
**Yann RIVIERE** SARL  
 Revêtements de Sols & Murs - Peinture  
 Tél : 05 46 22 75 94 Fax : 05 46 22 67 20  
 17640 Vaux sur mer

\*ne pas jeter sur la voie publique



ST 05 85321500

**LES CISEAUX DE CARINE**  
 SALON DE COIFFURE ITINÉRANT  
**06.63.47.86.22**

**STATIONNÉ À:**

Sablanceaux : lundi 9h18h et samedi 9h13h  
 (Parking de la salle polyvalente)  
 Le Chay : mardi 9h18h et mercredi 9h12h  
 (Place de la mairie)  
 Thézac : jeudi 9h18h  
 (Place de l'Eglise)  
 St Sulpice d'Arnoult : vendredi 9h12h  
 (Parking de l'école)  
 Sainte Gemme : vendredi 13h18h

**www.vivreoceanbleu.com**

**Vivre Océan Bleu**  
 Toujours un toit d'avance



**Valérie TERRILLON**  
 Conseillère en immobilier  
 06 03 93 26 82  
 v.terrillon@vivreoceanbleu.com  
 12 rue Louis Lépine - 17200 ROYAN

MON MANDAT  
 SÉRIOSITÉ

“  
 CONSIDÉRONS  
 AUTRUI COMME  
 NOUS AUIMERIONS  
 ÊTRE CONSIDÉRÉS  
 ”

**DOMAINE  
 CHAGNOLEAU**



Propriétaire récoltant  
 COGNAC PINEAU VIN

boutique@vignoblachagnoleau.com  
 128, rue Samuel Champlain • 17600 Le Gus • France  
 Ligne directe : +33 (0)5 46 22 94 16 • www.vignoblachagnoleau.com





**MERCIER**  
Sablières de Cadeuil

Tél : 05 46 22 81 62  
Fax : 05 46 22 92 76  
Email : ets-mercier@wanadoo.fr



11 B, route de Rochefort - Cadeuil - 17600 Saint-Sornin  
Site : [www.terres-cuites-cadeuil.com](http://www.terres-cuites-cadeuil.com)



Contrôle technique automobile  
**Autosécuritas**  
**d'Arnoult**

Alexandre PERIGORD  
vous accueille au :

**TEL: 05-46-97-46-46**

15 Rue Nicolas APPERT  
ZAC de Liauze  
17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00  
et de 13h30 à 18h00  
Le samedi de 8h00 à 12h00



**BALL-TRAP-CLUB**  
Royan-Mareennes-Oléron  
Affilié FFBT et FFTIR

**BALL-TRAP-CLUB**  
**Royan-Mareennes-Oléron**  
1 fosse universelle - 1 fosse D.T.L.  
3 Skeet olympiques  
1 Compak sporting - 1 Club house

Ouvert toute l'année : Mercredi - Samedi : 14h45 - 18h  
Le Dimanche de mi-février à début septembre : 14h45 - 18h

**06 82 88 40 38**  
Le Grand Essert - 17250 SAINTE-GEMME



PLAQUISTE  
Désa en plaque de plâtre  
Cloison sèche  
Bande...

MENUISERIE  
Fenêtre  
Volet  
Escalier  
Auvant...

AGENCEMENT  
Cuisine  
Brasserie  
Parquet...

Tél. : 06 26 01 12 94  
Mail : [randal.flamand@gmail.com](mailto:randal.flamand@gmail.com)



**Transport GACHET Frères**  
à votre service depuis 1978

**BENNES ET LOGATIONS**  
vente de matériaux

6 bis route de pouzaur  
17250 sainte-gemme  
0609340553  
0546947110  
[gachetfreres@orange.fr](mailto:gachetfreres@orange.fr)

**ABR Idéal menuiserie**  
EXPERT RÉNOVATION ET NEUF



*Anthony Braud*

**07 61 25 40 06** - [abr.idealmenuiserie@outlook.fr](mailto:abr.idealmenuiserie@outlook.fr)





# CONNAITRE LES NUMEROS D'URGENCE

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24. Toutefois, trop d'abus ou d'appels mal orientés surchargent inutilement les lignes téléphoniques.

Chaque année, près de 4 300 000 interventions sont réalisées par les sapeurs-pompiers, soit 11 700 interventions par jour. Quant au SAMU, il reçoit près de 2 500 appels par jour. Ce nombre d'appels reçus ne correspond pas forcément à des situations d'urgence. On estime que, dans plus de 30 % des cas, la réponse apportée consiste seulement en une information ou un conseil médical.

Un citoyen mieux informé aide les secours à intervenir dans de meilleures conditions et le plus rapidement possible.

Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, veillez à préciser les 3 points suivants :

**Qui suis-je ?** Vous êtes victime, témoin... Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable

**Où suis-je ?** Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir surtout si vous n'êtes pas sur place.

**Pourquoi j'appelle ?** Précisez les motifs de votre appel.

N'oubliez pas de vous exprimer clairement auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retarde jamais l'intervention et permet la meilleure réponse à l'urgence pour laquelle vous appelez.

Enfin, écoutez attentivement les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours. Votre comportement peut permettre de sauver une vie.

## QUELS NUMEROS POUR QUELLES SITUATIONS D'URGENCES ?

### Numéro d'appel d'urgence européen : 112



#### Pourquoi appeler le 112 ?

Un accident peut survenir n'importe quand et n'importe où, même lorsque vous visitez un pays de l'Union Européenne. Si vous êtes impliqués dans un accident ou que vous en êtes témoin ou si vous remarquez un incendie ou apercevez un cambriolage, vous pouvez appeler le 112 (joignable à partir d'un téléphone fixe ou portable).

J'appelle le 112 pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police.

### SAMU : 15



#### Pourquoi appeler le 15 ?

Le Service d'aide médicale urgente (SAMU) peut être appelé pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins (médecine générale, transport ambulancier...).

#### J'appelle le 15 :

- \* En cas de besoin médical gratuit
- \* En cas de malaise
- \* En cas de coma
- \* Quand une personne ne respire plus
- \* En cas d'hémorragie
- \* En cas de douleur thoracique  
(cela peut être un infarctus et nécessite une intervention très rapide, la mort pouvant survenir rapidement)



- \* En cas de difficultés respiratoires (surtout si la personne est asthmatique ou cardiaque ou que cela se produit lors d'un repas)
- \* En cas d'intoxication
- \* Quand vous vous trouvez en présence d'un brûlé
- \* Etc...

### Police/Gendarmerie : 17

#### Dans quelles situations appeler le 17 ?

J'appelle le 17 lorsque je suis en danger ou que je constate que quelqu'un est en danger :

- \* En cas de violences
- \* En cas de vol à l'arraché
- \* En cas d'agression
- \* En cas de cambriolage





Gardez au maximum votre sang-froid, donnez votre localisation exacte, la nature de l'urgence, le nombre d'agresseurs et leur description, notez les numéros de plaque, indiquez la direction de fuite etc...

En cas d'appel non-urgent, c'est-à-dire pour signaler à la police un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate, contactez le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie le plus proche des lieux des faits ou de votre résidence.

#### Le traitement de l'appel au 17 :

Votre appel sera pris en charge immédiatement par le centre de traitement du 17 « police secours » qui enverra sur place la patrouille la plus proche et adaptée à votre urgence.

### **Sapeurs-pompiers : 18**

Les sapeurs-pompiers peuvent être appelés pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

J'appelle le 18 :

- \* En cas d'accident de la route
- \* En cas d'incendie
- \* En cas d'électrocution
- \* En cas de brûlure
- \* En cas de fuite de gaz
- \* En cas d'ensevelissement
- \* S'il y a un risque d'effondrement



### **Secours en mer : 196**

En composant le 196, l'appelant est directement mis en relation avec le centre opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer (CROSS), seul organisme d'Etat compétent pour coordonner des moyens d'intervention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.

J'appelle le 196 en tant que témoin ou victime :

- \* Lors d'une situation de détresse en mer
- \* Lors d'une situation d'urgence en mer
- \* Pour tout fait observé en mer qui semble anormal
- \* En cas d'inquiétude pour toute personne se trouvant en mer et n'ayant pas donné de nouvelles.



### **Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114**

Le 114, est ouvert 7 jours sur 7, 24 h sur 24. Depuis fin 2018, il bénéficie d'une application pour Smartphone et d'une interface web qui permettent la « conversation totale » (visio et chat). Il est fortement recommandé de télécharger l'application ou de créer un profil web avant toute urgence.

C'est un centre relais national, implanté au Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble, qui est chargé de son exploitation. Des professionnels sourds et entendant spécifiquement formés sont chargés du traitement des appels et de la prise de contact avec les services d'urgence territorialement et fonctionnellement compétents si nécessaire.

Pourquoi appeler le 114 ?

- \* Toute personne sourde ou malentendante, victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, peut désormais composer le 114.
- \* Si face à un danger, vous ne pouvez pas parler, vous pouvez aussi envoyer un SMS gratuitement au 114. Si vous ne pouvez pas parler (danger, handicap), vous communiquerez alors par écrit avec votre correspondant.



### **Violence Femmes Info : 3919**

Le 3919 constitue le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...). Il propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge.

Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes mais n'est pas un numéro d'urgence comme le 17, par exemple, qui permet pour sa part, en cas de danger immédiat, de téléphoner à la police ou la gendarmerie.

Le numéro 3919, soutenu par le ministère en charge des droits des femmes et géré par la « Fédération nationale solidarité femmes » s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales luttant contre les violences faites aux femmes.



## Enfants en danger : 119

Qui peut appeler le 119 ?

Les enfants et les adolescents confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-mêmes ou pour un autre enfant qu'ils connaissent.

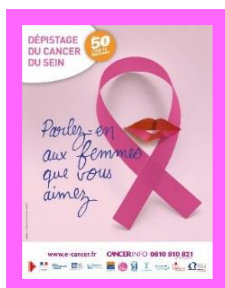
Les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative...

Dans quel cas appeler le 119 ?

Les problématiques de dangers gérées quotidiennement par les écoutants du 119 sont multiples : une majorité des appels concerne des violences subies par les enfants (violences psychologiques, physiques et sexuelles), notamment au sein de la famille ou en institution. Le 119 est également contacté pour d'autres problématiques de dangers...



## Actions solidaires



UNE MUTUELLE COMMUNALE POUR  
LES HABITANTS DE STE GEMME



*Entre nous, c'est humain*

La Mairie de Sainte-Gemme et Mutualia Alliance Santé, (mutuelle de proximité à Saintes) ont créé un partenariat permettant à tous les habitants de la commune d'accéder à une offre de complémentaire santé avec plusieurs niveaux de garanties, à des tarifs privilégiés.

Compte tenu du coût actuel de la mutuelle dans un budget familial, les élus ont souhaité, avec ce projet solidaire, offrir à leurs administrés la possibilité de bénéficier d'une **garantie santé optimale à tarifs négociés**, palliant ainsi aux déséquilibres créés par la mise en place de contrats santé obligatoires dans les entreprises privées, qui laissent une partie de la population (inactifs, retraités, personnel de la fonction publique) hors des offres privilégiées.

### A qui s'adresse cette offre ?

A tous les habitants de la commune, quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente, sans condition de ressources.

### Quels avantages ?

- Tarifs négociés
- 4 niveaux de garanties pour s'adapter aux besoins de chacun
- Des conseillers Mutualia de proximité, avec des permanences en mairie
- Un remboursement simplifié avec les principaux régimes obligatoires
- Les plus : Un réseau de partenaires opticiens et une assistance 24h/24 et 7j/7

*N'hésitez pas à venir vous informer, obtenir un devis, et à comparer avec votre mutuelle actuelle.*

Un conseiller se tiendra à votre disposition lors de permanences qui se dérouleront à la mairie à partir d'avril :

**Le 1<sup>er</sup> Jeudi du mois de 14h30 à 16h30**

[www.mutualia.fr](http://www.mutualia.fr)

**Votre conseiller de proximité : M. Alexandre Yacoub – 06.23.42.46.55**

**Mutualia Alliance Santé - Agence de Saintes, 1 boulevard Vladimir**





# TaxiMouettes, un vrai service de proximité



**Un rendez-vous médical ? Des courses à faire ?  
Mais vous n'avez pas de voiture ou ne pouvez pas conduire ?  
La solution est toute trouvée : faites appel à TaxiMouettes !**

Ce service de transport à la demande assure le trajet de votre domicile vers plusieurs destinations telles que le centre-ville, les marchés locaux, les établissements médicaux et services sociaux...

Le service est ouvert à tous et est disponible dans 14 cantons en dehors des agglomérations selon un programme horaires défini.



## Combien ça coûte ?

Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2017  
sous réserve de modifications.

	Tout public	Moins de 26 ans	Tarifs Solidarité Transport *
Aller simple	2,50 €		1€
Aller / Retour			1,50 €
Pass journée	4,80 €	3,80 €	

\* Tarifs applicables uniquement sur présentation de la carte Solidarité Transport émise par la région Nouvelle-Aquitaine : informations au 05 46 31 37 71.

**C'est le même prix  
qu'un ticket de car !**

## INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS AU :

**0 811 36 17 17**

Service 0,06 €/min  
+ prix appel

**choix 3.**

## TÉMOIGNAGE de Mme Jouhanneau de La Brée les Bains

*« J'utilise le service TaxiMouettes depuis sa création en 2011. Je trouve ça très pratique. Je l'utilise pour les courses, notamment pour aller à la pharmacie car il n'y en a pas dans mon village. Les taxis sont charmants et serviables. »*



## TaxiMouettes en chiffres

- Naissance : 2011
- 329 communes desservies
- 4 130 voyages en 2011
- 12 819 voyages en 2017
- Evolution de +210% en 7 ans
- Plus de 600 clients actifs en 2017



## Natation : la piscine de Saujon développe son offre



*Depuis cet hiver, le bassin découvrable accueille de nouveau des baigneurs, grâce à l'autorisation préfectorale obtenue pour la nage de plein air.*

À l'instar de Paris, Cannes ou Nice, il est de nouveau possible de se baigner à Saujon et de profiter des bienfaits de l'eau. Sportifs, amateurs de natation et familles du secteur ont pu reprendre le chemin de l'espace aquatique de la Lande. Grâce à l'autorisation préfectorale leur permettant de rouvrir le bassin extérieur, l'équipe de la piscine peut accueillir de petits groupes dans une eau chauffée à 30° degrés. Un protocole sanitaire strict a été mis en place afin de permettre à tous de bénéficier d'un créneau d'une heure trente de nage avec une réservation obligatoire.

Vu le succès des créneaux de plein air, il a même été décidé de développer des créneaux supplémentaires le samedi après-midi ainsi que le dimanche matin.

Côté pratique, les shorts sont interdits, les casiers inaccessibles, et le port du masque obligatoire jusqu'à la douche. D'autres créneaux restent disponibles en semaine au moyen d'une dérogation, du lundi au vendredi.

**Plus d'informations au 05 46 02 47 33 et sur [www.saujon.fr](http://www.saujon.fr).**

Légende photo (au choix). L'espace aquatique de la Lande accueille chaque semaine les individuels, mais aussi les scolaires, des groupes et des associations du secteur de Saujon. © Guy Bernot - SIVU Piscine de la Lande.



Notre école n'a pu, cette année, faire ses sorties à la piscine de Saujon, dû au Covid 19

## Le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER)

Le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, syndicat intercommunal créé en 1949, regroupe 462 des 463 Communes de la Charente-Maritime.

A ce titre, le SDEER réalise des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité et contrôle l'activité d'Enedis, concessionnaire.

Le SDEER est maître d'ouvrage des travaux neufs et de la maintenance de réseau d'éclairage public des Communes du Département qui ont adhéré à cette compétence optionnelle.

61 Communes du Département ont confié au SDEER leur compétence sur l'infrastructure publique de recharge de véhicule électrique (IRVE). A ce titre, en partenariat avec le Département de Charente-Maritime et avec le concours financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, le SDEER installe actuellement un réseau d'une soixantaine de bornes de recharge.

### MISSIONS

Pour les Communes et à leur demande, le SDEER effectue les travaux suivants :

- Effacement (enfouissement) de réseaux électriques basse tension, conjointement avec les réseaux d'éclairage public et les réseaux aériens de télécommunication (environ 80 km de voiries traités chaque année)
- Extension du réseau électrique de distribution dans les lotissements publics
- Extension et modernisation des réseaux d'éclairage public (environ 5 000 luminaires posés chaque année, par un parc total d'environ 140 000 luminaires)
- Maintenance de l'éclairage public (environ 25 000 interventions chaque année, en dépannage ou en maintenance préventive)

Pour chacune des compétences du SDEER, chaque Commune dispose d'un interlocuteur unique chargé de tous les projets qui la concernent.



## Le Syndicat Départemental de la Voirie

Le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime, établissement public au service des Communes et des Intercommunalités, est un acteur dans l'accompagnement et la réalisation des projets d'aménagement urbain et de voirie.

Il propose aux adhérents, dans le cadre d'un conventionnement, la réalisation de missions d'assistance technique générale :

- Visite du réseau
- Plan de gestion du patrimoine routier
- Assistance à l'élaboration de programmes d'entretien de la voirie...
- Travaux d'aménagement urbain (place publique, parking, voie urbaine, piétonne ou cyclable)
- Travaux d'aménagement paysager
- Travaux de signalisation horizontale et verticale

Il propose enfin des prestations de services :

- Vente de panneaux de signalisation, de panneau de rues, de numéro de rue, mobilier urbain, radars pédagogiques, coussins berlinois
- Location – camions, camions-bennes, fourgons, nacelle, pelle hydraulique...

Il intervient sur un très grand nombre d'opérations d'ingénierie, réalise les travaux afférents ou bien mène la consultation d'entreprises selon le choix des différents maîtres d'ouvrage.

Il accompagne les collectivités sur la connaissance de leur patrimoine routier par le biais d'une assistance technique générales.

Également, grâce à la mutualisation, il propose des équipements de signalisation, signalétique et matériaux routiers.

Récemment, en complément de la diversité des missions déjà mises en place, le Syndicat Départemental de la Voirie propose une assistance sur ouvrages d'art propre à sécuriser la gestion de ce patrimoine sensible.







Labynombre de 5 en 5

GRILLE B

3	8	13	11	43	48	53	8
20	8	18	14	38	25	58	11
5	21	23	28	33	22	63	18
23	5	30	34	48	4	68	2
10	4	15	16	20	59	73	4
14	45	10	48	22	7	78	1
15	9	11	79	24	81	83	88
60	52	70	7	8	5	9	93

## Rébus



n'



Consigne : Retrouve les mots ce  
Compétence : Discriminer un mot dans une grille de lettres.

	hérisson
	lapin
	blaireau

	renard
	cadeau
	bonnet

**COLORIAGE MAGIQUE!** [mapetitesouris.com](http://mapetitesouris.com)

1 2 3 4 5 6 7 8 9

c	a	d	e	a	u	r	t	y	u	o	p
q	r	h	é	r	i	s	s	o	n	h	g
q	s	d	r	y	b	o	n	n	e	t	b
r	e	n	a	r	d	f	t	g	v	b	n
o	l	a	p	i	n	s	q	z	c	w	u
s	t	u	g	b	l	a	i	r	e	a	u

RETROUVE LES OMBRES

## Réponses

Coccinelles

60	52	70	7	8	5	9	93
15	9	11	79	24	81	83	88
14	45	10	48	22	7	78	1
10	4	15	16	20	59	73	4
23	5	30	34	48	4	68	2
5	21	23	28	33	22	63	18
20	8	18	14	38	25	58	11
3	8	13	11	43	48	53	8

### LE PIÈGEAGE DU FRELON ASIATIQUE (*Vespa velutina*)

Pour lutter contre le frelon asiatique, sa capture peut être réalisée à partir du 15 février pour freiner sa prolifération.

#### UNE REINE FONDATRICE PIÉGÉE = UNE COLONIE ÉVITÉE



Le *Vespa velutina* se distingue par sa coloration sombre, de plus l'extrémité de ses pattes est jaune.  
Les nids sont généralement sphériques à piriformes (poire) et peuvent atteindre une hauteur de 80 centimètres pour 60 cm de largeur.

#### Un piège sélectif

Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, de petits trous (Environ 5 mm) couronnent les pièges.

#### Mode d'utilisation :

- Au fond de ce piège, versez de l'alcool et du sirop (sucre)
  - 1 verre de bière, vin blanc..
  - 1 trait de sirop (cassis, framboise...)

Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1m50 ou 2 mètres, il est recommandé d'assurer une surveillance régulière.



#### Emplacements préférés :

- Abord des ruchers
- Proximité des anciens nids (rayon de 200 m)

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, vous pouvez piéger des reines fondatrices de colonies de frelons asiatiques, passée cette période, vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes, etc...). Il vaudra donc mieux retirer vos pièges.